



ÉDUCATION À LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME DANS LE SCOUTISME



SCOUTS
Créer un Monde Meilleur

PROGRAMME DES JEUNES



SCOUTS®
Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial du Scoutisme
PROGRAMME DES JEUNES
Mai 2018

Centre de Soutien
Global du Bureau Mondial
du Scoutisme
Kuala Lumpur

Suite 3, level 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, Malaysia

Tél : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

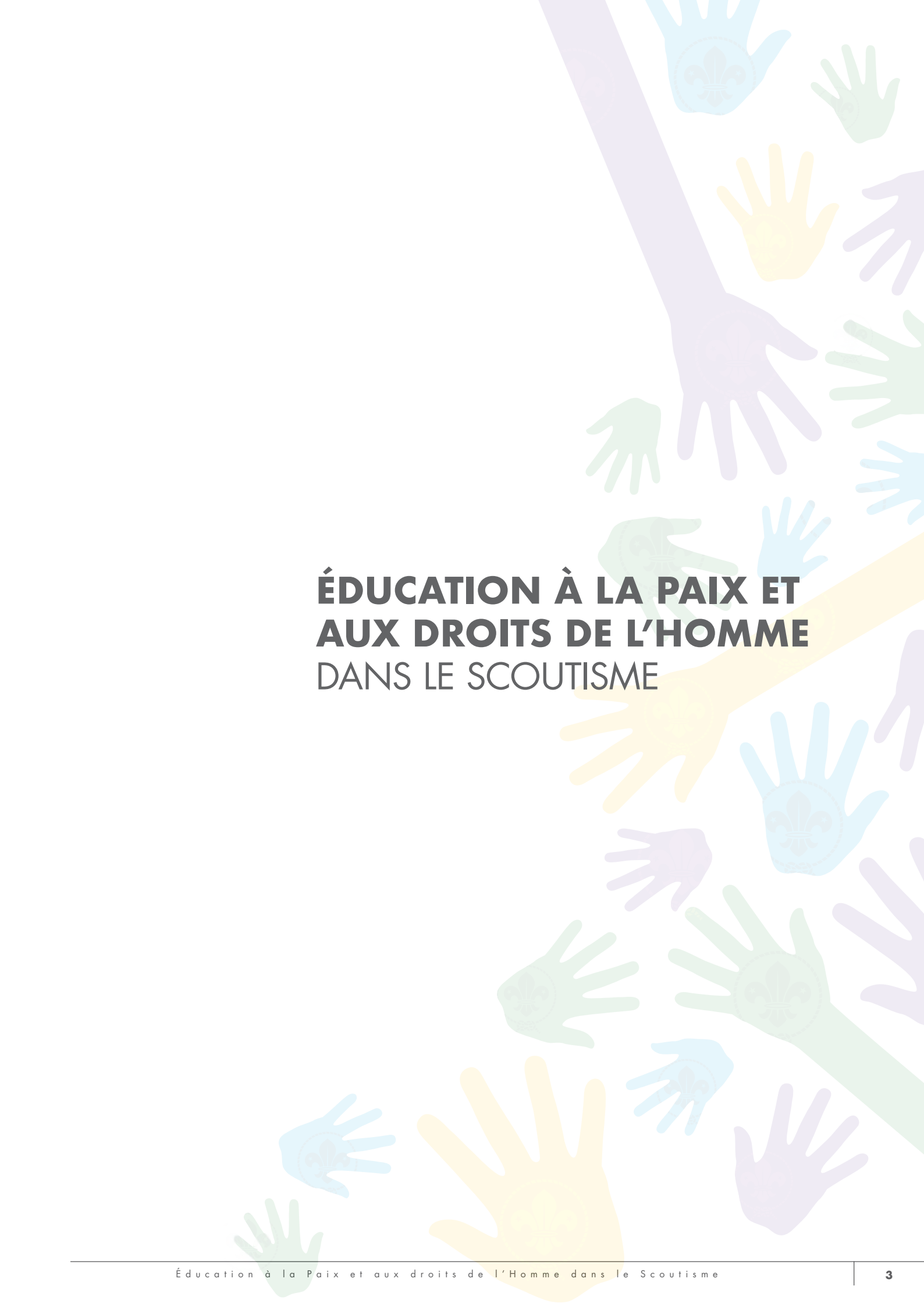
worldbureau@scout.org scout.org

© 2018. Organisation Mondiale du Mouvement Scout. Tous droits réservés.

Ce document est destiné principalement aux Organisations Scoutes Nationales (OSN) et aux Associations Scoutes Nationales (ASN). Il fournit un cadre sur l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme. Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter le Bureau Mondial du Scoutisme à l'adresse électronique worldbureau@scout.org.

La production de ce document a été rendue possible grâce à l'unité d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme du groupe de travail Innovation du Scoutisme du Comité Mondial du Scoutisme 2014-2017. Leur contribution au développement de ce contenu est grandement appréciée.

La reproduction est autorisée pour les OSN et les ASN étant membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout. Le crédit pour la source doit être au format suivant : © 2017. Organisation Mondiale du Mouvement Scout. Réimprimé avec permission.

The background of the page is a light cream color. It is decorated with numerous stylized hands in various colors: light blue, yellow, light green, and light purple. Some of these hands have a small, faint fleur-de-lis symbol on the palm. The hands are scattered across the page, with some appearing as simple outlines and others as solid colors. A large, faint purple hand is visible in the upper right quadrant, and a large yellow hand is in the lower right. The overall theme is unity and peace.

ÉDUCATION À LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME DANS LE SCOUTISME



SOMMAIRE

Introduction

6

Vers une compréhension de la paix et des droits de l'Homme

8

Éducation à la paix et aux droits de l'Homme

17

Mettre en œuvre l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme

22

Évaluation

46

Ressources supplémentaires

48

Annexe

50

Résolutions des conférences mondiales du scoutisme relatives à la paix et à l'éducation aux droits de l'homme

56

L'organisation mondiale du mouvement scout et la déclaration universelle des droits de l'homme : ouverture, créer un monde meilleur

66



INTRODUCTION

Le Scoutisme a été fondé par Robert Baden-Powell en 1907 pour contribuer à l'éducation des jeunes, dans le but de développer des citoyens actifs. Depuis lors, les scouts du monde entier ont promis de faire de leur mieux pour aider les autres en toute circonstance, et d'obéir à la loi scout, loi incluant les valeurs partagées pour lesquelles les scouts se sont engagés.

Par définition, le Scoutisme est également ouvert à tous sans distinction de sexe, d'origine, d'ethnicité ou de croyance, conformément à l'objectif, aux principes et à la méthode conçus par notre fondateur. Par conséquent, répandre la paix et respecter tous les êtres humains est dans l'ADN du Scoutisme depuis sa fondation. Ceci est également clairement énoncé dans les écrits de notre fondateur ainsi que dans les documents officiels de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).

Aujourd'hui, nous pensons qu'il est important de voir notre travail plus largement, en y incluant la réalisation des Objectifs de Développement Durable¹ (ODD). Ces objectifs sont devenus une base sur laquelle nous devrions aligner nos efforts, ainsi que ceux de nos Organisations Scoutes Nationales (OSN) et de leurs adultes responsables.

La famille du Scoutisme Mondial affirme la nécessité de se concentrer sur la paix et les droits de l'Homme depuis la 2^e Conférence Mondiale du Scoutisme (1924) à Copenhague, au Danemark. Les concepts de paix et de droits de l'Homme ont évolué partout dans le monde et sont devenus des domaines d'enseignement obligatoires dans de nombreux pays. La 40^e Conférence Mondiale du Scoutisme a fermement décidé de faire de ce domaine une priorité pour l'éducation, à tous les niveaux à travers le Plan Triennal 2014-2017 et des Résolutions 2014-12 et 2014-13² de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

¹ Voir la résolution 2017-08 de la Conférence Mondiale du Scoutisme Agenda 2030 pour le développement durable

² Voir annexe I, résolutions et décisions de la Conférence Mondiale du Scoutisme

Le message joint de l'OMMS et de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses (AMGE) à l'occasion de la journée mondiale de la Pensée et/ou la journée du Fondateur de 2017 stipule : « Nos membres à travers le monde démontrent par leurs actions qu'ils veulent voir une société plus tolérante et inclusive, qui accepte et accueille les gens de tous horizons différents de la vie. Un monde qui respecte et protège la planète sur laquelle nous vivons et où chacun a un accès égal à l'éducation, aux soins de santé et aux droits fondamentaux de l'Homme. »

Le Comité Mondial du Scoutisme a créé l'unité d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme pour travailler au sein du groupe de travail Innovation du Scoutisme pendant la période triennale 2014-2017. Cette unité a principalement travaillé à l'élaboration de ce document. Le travail approfondi effectué dans ce document démontre la nécessité de reconnaître que le traitement de ces questions est culturellement et politiquement sensible.

Il est important de reconnaître qu'il serait difficile et peut-être même impossible de parvenir à un consensus entre toutes les OSN sur les mesures à prendre. Malgré cela, le Comité Mondial du Scoutisme a accepté d'inclure tous les sujets que l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme doivent aborder, mais il reste conscient que cette approche éducative sera inévitablement fortement influencée par les législations nationales individuelles et les contextes culturels de chaque OSN.

But de ce document

Ce document d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme fournit des orientations exhaustives pour aider les OSN à aborder les questions de paix et de droits de l'Homme dans leur propre contexte institutionnel et dans le cadre du Programme des Jeunes national. Il peut aider à :

- revoir le contenu concernant l'éducation à la paix et les droits de l'Homme dans le Programme des Jeunes national et dans les programmes de formation des adultes
- fournir une structure bien cadrée avec des exemples simples pour les adultes responsables sur la façon dont les contenus et les possibilités d'apprentissage de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme doivent être organisés.
- sensibiliser à la paix et aux droits de l'Homme dans les communautés

Public cible

Ce document vise principalement à guider les « développeurs³ » du Programme des Jeunes au niveau national dans leur rôle, mais comprend des documents et des références vers des ressources pouvant être utilisées par les « animateurs », personnes travaillant directement avec les jeunes.



« Le plus intéressant est
d'essayer de mettre du bonheur
dans la vie des autres. »

Baden-Powell

³ Veuillez-vous référer à la section « Rôles et Responsabilités » de la Politique Mondiale du Programme des Jeunes dans le Scoutisme



VERS UNE COMPRÉHENSION DE LA PAIX ET DES DROITS DE L'HOMME

2.1. Définition du contexte

La paix, aujourd'hui et tout au long de l'histoire, est un élément essentiel au sein du Scoutisme, ainsi que dans les discours internationaux. Partout dans le monde et aux yeux de beaucoup, la paix et les droits de l'Homme vont de pair. Les droits de l'Homme forment le pont qui facilite la création d'une culture de la paix, qui elle-même est fondamentale pour la Vision du Mouvement Scout visant à créer un monde meilleur.

Tout au long de l'histoire, les sociétés humaines ont développé des systèmes de paix et de justice ayant pour seul but d'assurer le bien-être de leur population. En 1948, après un conflit mondial important et deux guerres mondiales dévastatrices, un document révolutionnaire, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, plaçant l'être humain au centre du discours international, est adoptée.

Les droits énoncés dans ce document ont pour but de refléter les besoins humains fondamentaux et établir les normes de base grâce auxquelles les gens peuvent vivre avec dignité. Depuis leur codification, le concept et les valeurs fondamentales des droits de l'Homme ont fait leur chemin dans les institutions à travers le monde.

Le Scoutisme, avec ses valeurs d'égalité, de respect, de solidarité et de justice, partage de nombreux éléments de base communs avec la paix et les droits de l'Homme. Ces concepts ayant évolué au sein de la société au cours des dernières années, le Scoutisme s'est également développé en gardant un engagement continu en faveur de la paix et des droits de l'Homme.

Depuis 1977, le Scoutisme Mondial réaffirme à maintes reprises son attachement à la paix et aux droits de l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la déclaration de l'UNESCO sur la culture de la paix, ainsi que dans les conventions, traités, pactes, déclarations, résolutions des Nations Unies et dans le droit international. Il reconnaît que ces notions doivent s'appliquer à tous sans discrimination ni exception.



Bien que la paix fasse partie du Scoutisme depuis ses débuts, le thème de droits de l'Homme dans le Scoutisme n'a pas toujours été un domaine facile à gérer, comme en témoignent certaines des difficultés passées ayant émergé dans le Scoutisme, ainsi que le manque de moyen pour les aborder. Il en ressort qu'une réflexion et un travail doivent être fait à tous les niveaux du Mouvement pour promouvoir ces normes, et également pour s'assurer qu'un effort actif soit fourni afin de garantir que ces dernières soient correctement appliquées par tous.

La 40e Conférence Mondiale du Scoutisme en Slovénie marque l'adoption de la résolution 2014-12 Scoutisme et droits de l'Homme. Cette résolution met en lumière la responsabilité du Scoutisme de promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme chez les enfants et les jeunes parallèlement à sa mission d'éduquer vers une citoyenneté mondiale active. Cette dernière souligne l'application universelle : **les droits de l'Homme pour tous.**

Considérant l'importance de la paix et des droits de l'Homme dans la société, le potentiel qu'ils ont pour apporter du changement social, ainsi que pour les objectifs éducatifs de base du Scoutisme, l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme est un outil clé pour changer les attitudes et les comportements, et pour promouvoir le respect et l'égalité dans les sociétés.

Le Scoutisme se nourrit de ce changement comme « éducation pour la citoyenneté et la paix » et peut jouer un rôle clé dans l'établissement et le développement du respect et d'une culture de la paix et des droits de l'Homme. Combinée au travail actuel du Scoutisme concernant les ODD, l'éducation aux droits de l'Homme résonne avec la Vision du Scoutisme de créer un monde meilleur.

Contexte historique de la culture de la paix

Au cours du XXe siècle, l'abolition des guerres est à l'ordre du jour depuis très longtemps, étant l'objectif de la société des Nations, des Nations Unies et de l'UNESCO. Avec la fin de la guerre froide, il y a un changement de direction allant de guerre entre les pays, à guerre à l'intérieur des pays ; de paix internationale à paix intra-nationale, c'est la raison pour laquelle des opérations de maintien de la paix dans des pays comme la Somalie et l'ex-Yougoslavie sont mises en place.

En 1992, un certain nombre de prédispositions place à l'ordre du jour la transformation de la base culturelle de guerre en une nouvelle culture, une culture de la paix. L'agenda pour la paix a amené l'UNESCO à contribuer à cet effort, pour lequel l'initiative culture de la paix est bien accueillie.

L'UNESCO est idéalement placé pour initier et promouvoir la culture de la paix en raison de son mandat particulier visant à « construire les défenses de la paix » dans l'esprit des hommes et des femmes, et en raison de son adhésion universelle à la famille des Nations Unies.

De 1992-2000, sous le mandat de Federico Mayor, la [culture de la paix](#) fleuri au sein de l'UNESCO, en commençant par la mise en place de la culture nationale des programmes de paix, et culmine lors du manifeste de 2000 à l'occasion de [l'année internationale pour la culture de la paix](#) avec ses 75 millions de signatures.

À ce stade, la culture de la paix est reprise par l'Assemblée Générale des Nations Unies et par les organisations des sociétés civiles du monde entier en tant que Mouvement mondial pour une culture de la paix. Au milieu de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix, il y a une conscience généralisée de la culture de la paix, ainsi qu'une mise en place de nombreuses initiatives.



Concept de la culture de la paix

Dans sa déclaration 53/243, l'Assemblée Générale des Nations Unies définit une culture de la paix comme « ...un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie basés... » sur neuf valeurs fondamentales décrivant comment les personnes et les sociétés peuvent intégrer la culture de la paix dans leurs pratiques quotidiennes pour atteindre un environnement pacifique et durable.

La déclaration sur la culture de la paix met en relief les valeurs du respect de la vie sous toutes ses formes et la pratique active de la non-violence, promouvant l'éducation au règlement pacifique des conflits par le dialogue et la coopération.

Elle encourage le plein respect des États dans leur souveraineté nationale des pays et la liberté d'expression, d'opinion et d'information pour chaque individu.

Elle incite les gens à observer et à défendre les droits de l'Homme de chacun, le droit au développement et l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes.

Elle met l'accent sur la nécessité d'adhérer aux principes de base de la liberté, la justice, la démocratie, la tolérance, la solidarité, la coopération, le pluralisme, la diversité culturelle et la compréhension à tous les niveaux de notre société.

Elle pousse à créer des conditions qui permettent aux nations et, en fin de compte, à la société internationale, une pratique commune conductrice de la paix.

Enfin, elle prône un engagement actif dans l'éradication de la pauvreté et de l'analphabétisme, et dans le développement durable.

La promotion d'une culture de la paix est cruciale et exige l'engagement des gouvernements et de la société civile à travailler ensemble et à unir leurs efforts. Ceci pour les institutions éducatives comme les OSN, le secteur privé, l'industrie et les médias jouant un rôle actif pour sensibiliser sur le concept d'une culture de la paix, pour promouvoir et renforcer les valeurs de celle-ci, et pour construire une perspective participative des comportements attendus chez les jeunes et les adultes.

La promotion d'une culture de la paix joue un rôle clé dans l'édification d'une compréhension nationale et globale commune et la construction d'un terrain d'entente, où tous les secteurs et acteurs de la société doivent être activement impliqués. Un fonctionnaire de haut rang qui définit les politiques nationales pour le pays devient aussi important qu'un artiste, un enseignant, un chef scout ou un jeune intervenant dans les activités multiculturelles et le développement communautaire, ainsi que dans la promotion des valeurs et des principes de la culture de la paix.

Considérant ce cadre, le Scoutisme est un acteur pertinent dans la promotion de la culture de la paix. Dans le cadre de nos principes et méthodes, de nombreux principes de la culture de la

paix sont intrinsèquement ancrés. Le défi est d'être plus actif pour aider les jeunes et les adultes à comprendre la relation entre nos pratiques et la culture de la paix.

⁴ Déclaration de Paix de l'ONU, 1999.

À propos de la Paix dans le Scoutisme

En 1922, Baden-Powell, déjà une célébrité et meneur reconnu d'un Mouvement de jeunes émergent, a la chance de partager sa vision sur ce que va devenir l'Organisation et le Mouvement du Scoutisme Mondial, d'abord lors de la Conférence inaugurale, puis deux jours plus tard dans lors du 3e Congrès International de l'Éducation Morale.

Baden-Powell, étant alors un héros de guerre, prône la cause de la paix. Ses expériences dans la bataille le conduisent à écrire « Aides au Scoutisme » et « Éclaireurs », initiative créant un important impact sur l'auto-éducation des jeunes. Il devient évident pour lui que ses écrits, axés sur la contribution à la bonne citoyenneté, ont un impact plus large sur les jeunes, tant dans la société dans son ensemble que dans le monde.



En été de 1922, lorsqu'il partage sa vision devant des centaines de responsables scouts, il commence à être l'horizon d'un Mouvement mondial, « où les jeunes citoyens, hommes et femmes de tous les pays, sont éduqués à considérer leurs voisins comme frères et sœurs dans une famille humaine ayant pour objectif commun la sympathie et la serviabilité envers l'autre, ils ne penseront plus comme s'ils étaient en guerre contre leurs rivaux comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui, mais en termes de paix et de bonne volonté envers l'autre⁵ ». Baden-Powell lui-même engage le Mouvement à être « considéré comme une fraternité universelle de service. »

La Mission et la Vision du Scoutisme adoptées lors des 35e et 40e Conférences Mondiales du Scoutisme déclarent respectivement que le Scoutisme « a pour mission, en partant des valeurs énoncées dans la Promesse scout et la Loi, de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société. », « permettant à 100 millions de jeunes de devenir des citoyens actifs capables d'apporter un changement positif au sein de leur communauté... »

Alignés sur la Mission, la Vision et le but du Scoutisme, de nombreux efforts ont été faits récemment s'inscrivant dans l'histoire du Scoutisme (par exemple, la croisière pour la paix, 1999 ; Dons pour la paix, 2007). Aujourd'hui, l'initiative phare de l'OMMS est celle des Messagers de la Paix (MoP) ayant débuté en 2011. Cette initiative a pris le relais de celle Dons pour la paix, dans le cadre du centenaire du Scoutisme, et vise à inspirer les Scouts à s'engager dans des actions de service communautaire pour répondre aux besoins locaux.

Parmi ses principaux objectifs, le programme Messagers de la Paix vise à promouvoir une culture de la paix et du dialogue pour la compréhension mutuelle, à mettre en avant les initiatives d'entrepreneuriat social menées par les scouts, à soutenir le développement des jeunes touchés par les situations de conflit et à connecter les scouts du monde entier dans un réseau mondial de 20 millions de Messagers de Paix. Depuis toujours, une chaîne continue d'événements marquants contribue au désir du Scoutisme de créer monde pacifique durable.

⁵ Baden Powell at Sorbonne University, 1922

Dates importantes :

ÉDUCATION À LA PAIX

En 1983, lors de la 29^e Conférence Mondiale du Scoutisme (ConfMS), la résolution 1983-04 Éducation à la Paix est adoptée et encourage l'échange d'expériences et la discussion d'actions à entreprendre.

PAIX ET COMPRÉHENSION ENTRE LES HOMMES

En 1985, le dossier Paix et Compréhension entre les Hommes est présenté lors de la 30^e Conférence Mondiale du Scoutisme. La résolution 1985-05 Paix et Compréhension entre les Hommes, recommande aux OSN de promouvoir la coopération internationale ainsi que la coopération sur le territoire national.

ÉDUCATION À LA PAIX ET À LA COMPRÉHENSION ENTRE LES HOMMES

En 1998 à Melbourne, Australie, la résolution 1988-07 Éducation à la Paix et à la Compréhension entre les Hommes de la Conférence Mondiale du Scoutisme encourage les OSN à revoir leur Programme des Jeunes afin de faire en sorte que l'éducation à la paix et la compréhension entre les Hommes fasse partie de leur programme éducatif.

SEMAINE DE LA PAIX

En 1989, l'OMMS instaure les célébrations de la « semaine de la paix » étant liées aux célébrations de la journée du Fondateur.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

En 1990, après une large participation des OSN et des scouts à la semaine de la paix, la résolution 1990-15 reconnaît la Journée Internationale de la Paix, auparavant déclarée par les Nations Unies. Cette résolution engage le Scoutisme Mondial à promouvoir et à soutenir des activités annuelles sur ce sujet.

ÉDUCATION INTERCULTURELLE

En 1993, la résolution 1993-13 Éducation Interculturelle de la Conférence encourage le renforcement d'une organisation ouverte à tous les individus en tant que moyen de compréhension mutuelle.

REPRÉSENTANTS RELIGIEUX

La première réunion de représentants de différentes religions dans le Scoutisme a lieu en 1996.

DIALOGUE INTER-RELIGIEUX

La 34^e Conférence Mondiale du Scoutisme, par le biais de la résolution 1996-10, recommande une large promotion du dialogue interreligieux et encourage le Bureau Mondial du Scoutisme et les OSN à faire pleinement usage des activités œcuméniques et interreligieuses.

RÉSOLUTION DE PAIX

La même année, en réaction aux conflits liés à l'ethnicité, à la xénophobie et au racisme, la résolution 1996-13 Paix recommande aux OSN de s'efforcer à comprendre les causes des conflits afin de réussir à promouvoir la paix, la tolérance et la réconciliation entre les communautés, tant pour la compréhension ethnique, religieuse que culturelle.

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA CULTURE DE LA PAIX

En 2000, l'OMMS participe aux célébrations de l'Année Internationale de la culture de la paix, en coordination avec l'UNESCO, comme convenu dans la résolution 1999-18.

SYMPOSIUM INTERRELIGIEUX

Le premier Symposium Interreligieux Scout Mondial a lieu en 2003, à Valence, Espagne.

DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET DIMENSION SPIRITUELLE

La résolution 2005-24 Dialogue Interreligieux et Dimension Spirituelle souligne l'incorporation du dialogue interreligieux dans toutes les OSN pluralistes et/ou ouvertes, ainsi que dans les conférences religieuses. Elle encourage aussi l'utilisation large du dialogue interreligieux chaque fois qu'il est pertinent de construire la paix.

DONS POUR LA PAIX

Entre 2004 et 2007, l'OMMS adopte l'initiative Dons pour la Paix, dans le cadre de la célébration du Centenaire du Scoutisme.

ÉDUCATION POUR LA PAIX

En 2008, la résolution 2008/20 Éducation pour la Paix sollicite les OSN pour qu'elles poursuivent les projets de Dons pour la Paix afin de répondre aux besoins des communautés locales et leur conseille vivement d'adopter le programme Brevet Scouts du Monde pour soutenir la promotion et l'éducation à la Paix.

INITIATIVE MESSAGERS DE LA PAIX

En 2011, l'initiative Messagers de la Paix (MoP) est lancée. Celle-ci se base sur quatre objectifs principaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat social afin de répondre aux besoins communautaires, promouvoir et soutenir le dialogue pour la compréhension, développer le réseau scouts Messagers de la Paix et mettre des fonds MoP à disposition des OSN pour développer leurs capacités et leurs projets de services communautaires.

PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA PAIX

En 2014, la 40e Conférence Mondiale du Scoutisme réaffirme, à travers la résolution 2014-13, la pertinence de la mise en œuvre et la promotion de l'Éducation à la Paix du Scoutisme par le biais du Comité Mondial du Scoutisme et des OSN ; et demande à ce que le Comité Mondial du Scoutisme facilite le développement de l'Éducation à la Paix à tous les niveaux de la proposition éducative dans le Scoutisme.



2.3 Contexte historique des droits de l'Homme

2.3.1. Les principaux outils internationaux relatifs aux droits de l'Homme

Les droits et libertés individuels existent depuis des siècles. Mais ce n'est qu'au XXe siècle que la compréhension contemporaine des droits de l'Homme apparaît avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, affirmant l'idée révolutionnaire selon laquelle tous les êtres humains sont nés égaux, et possèdent donc certains droits simplement parce qu'ils sont humains.

Avant le 20e siècle, les notions de droits individuels, d'équité et d'humanité sont communes en droit et en normes, et sont délimitées dans certains textes clés. À l'origine, les gens possédaient seulement des droits en raison de leur appartenance à un groupe, par exemple, à une famille.

En 539 avant JC, Cyrus le grand, après avoir conquis la ville de Babylone, fait quelque chose de totalement inattendu ; il libère tous les esclaves et leur permet de rentrer chez eux. Il déclare également que les gens devraient pouvoir choisir leur propre religion. Le cylindre de Cyrus, un cylindre d'argile contenant ses déclarations, est la première déclaration des droits de l'Homme de l'histoire. Dès lors, l'idée des droits de l'Homme se propage rapidement en Inde, en Grèce et finalement à Rome.

Les progrès les plus importants ayant eu lieu avant le XXe siècle sont les suivants :

- 1215 : La Grande Charte donne aux anglais de nouveaux droits et déclare que le roi est aussi soumis à la Loi
- 1628 : La pétition des droits définit les droits du peuple anglais
- 1776 : La déclaration d'indépendance des États-Unis proclame le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur
- 1789 : La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; un document initié par la France, déclarant que tous les citoyens sont égaux en vertu de la Loi

Au milieu du 20e siècle, au lendemain des atrocités de masse commises lors des deux guerres mondiales, la communauté internationale appelle à des méthodes pour développer une culture de la paix.

En 1945, l'Organisation des Nations Unies et sa Charte fondatrice sont créées. L'une des premières initiatives de cette organisation internationale clé est de consacrer le concept des droits de l'Homme au droit international ; Cela conduit à la naissance de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme est le document fondateur pour les droits de l'Homme. Cet accord est adopté le 10 décembre 1948 par l'Organisation des Nations Unies. Son objectif est de fixer les normes que nous voulons atteindre en termes de protection des droits de chacun dans le monde. Il stipule que :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de richesse, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. »

Il s'agit d'une déclaration ; cela signifie qu'elle n'a pas de force juridique sur la sphère internationale. Il en découle une myriade d'autres documents sur les droits de l'Homme.

Par la suite, les deux textes les plus significatifs sur les droits de l'Homme composant, avec la déclaration, ce que l'on appelle la Charte internationale des droits de l'Homme, sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), tous deux sont adoptés en 1966.

Ces textes sont répartis en deux catégories de droits : le PIDCP se concentre sur les droits axés sur la liberté, tels que la liberté d'expression ou de mouvement, et le PIDESC, sur le droit à l'autodétermination et l'accès aux nécessités de base.

Il existe neuf textes fondamentaux internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Sans inclure les trois textes de la Charte internationale des droits de l'Homme, ces conventions sont les suivantes :

- [1948 : Déclaration universelle des droits de l'Homme](#)
- [1966 : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale](#)
- [1979 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)
- [1984 : Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)
- [1989 : Convention relative aux droits de l'enfant](#)
- [1990 : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille](#)
- [2006 : Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#)
- [2006 : Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)

Pour les scouts, l'une des conventions centrales est la Convention relative aux droits de l'enfant, visant à spécifier les droits de l'Homme adaptés aux personnes âgées de moins de 18 ans. Ces droits couvrent les concepts centraux de la protection des jeunes, de leur participation et soutien, et peuvent être similaires à la plupart des normes fondamentales du Scoutisme.

Les droits de l'Homme font maintenant partie de nombreux textes juridiques à travers le monde. De nombreux pays ont maintenant leur propre Charte nationale des droits de l'Homme qui codifie ces droits dans le système de législation local. Mais au-delà des textes légaux, les principes fondateurs des droits de l'Homme sont devenus des normes mondiales incluses dans un grand nombre de lois et d'accords mis en place à ce jour.

Les discussions sur les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transsexuels (LGBT) à l'Organisation des Nations Unies ont engendré des résolutions et des déclarations communes à l'Assemblée Générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH). Ceci à l'attention des experts dirigés par des mécanismes de droits tels que les organes conventionnels des Nations Unies et les procédures spéciales, ainsi que par les agences des Nations Unies.

Les droits de l'Homme sont devenus si importants en tant que références à la dignité humaine qu'ils sont continuellement cités à l'échelle mondiale comme des piliers de la paix et du bien-être dans la société. C'est ce qui fait d'eux une partie centrale de la création d'une culture mondiale de la paix et, par conséquent, en fait un élément essentiel du Scoutisme.

2.3.2. Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité

Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a adopté la résolution 2250. Il s'agit d'une résolution marquante, la première en son genre, traitant spécifiquement du rôle des jeunes pour des questions de paix et de sécurité, et reconnaissant le rôle de base que les jeunes peuvent jouer dans la consolidation de l'environnement dans les situations conflictuelles et post-conflictuelles. Elle est composée de cinq domaines clés :

- Participation
- Protection
- Prévention
- Partenariats
- Désengagement et réintégration

Dans la conversation autour de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme, la résolution 2250 devient un outil international essentiel qui souligne l'importance d'assurer la participation systématique, active et significative des jeunes dans des activités de consolidation de la paix.

Les scouts, en tant que citoyens mondiaux actifs visant à créer un monde meilleur, se sont engagés à maintes reprises dans des projets de paix et continuent de manifester une ferme dévotion pour la promotion du bien-être de tous les individus dans la société. La résolution 2250 contribue ainsi au travail continu des scouts vers la création d'une culture mondiale de la paix.

[2015 : Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies](#)

[2015 : Guide de la résolution 2250 concernant The United Network of Young Peacebuilders](#)

2.3.3 Droits de l'Homme dans le Scoutisme

Depuis ses origines, le Scoutisme Mondial a été fortement enraciné dans les expériences de guerre de Baden-Powell et dans son point de vue sur la guerre en tant que chef du Scoutisme Mondial. Au fil des années, ses pensées et sa vision personnelles ont été présentes et se sont reflétées dans la façon dont le Mouvement Scout a évolué dans sa compréhension de la paix et des droits de l'Homme en tant que valeurs, droits inhérents et mode de vie.

- En 1977, la résolution 1977-19 de la Conférence Mondiale du Scoutisme soutenant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme est adoptée.
- En 1988, la résolution 8/88 de la Conférence Mondiale du Scoutisme réaffirmant le soutien du Scoutisme aux Droits de l'Homme est adoptée
- En mars 2010, le Comité Mondial du Scoutisme publie une déclaration sur les questions relatives aux droits de l'Homme qui affirme son « respect sans équivoque des principes des droits de l'Homme exprimés dans la déclaration des Nations Unies ».
- En janvier 2011, lors de la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme au Brésil, une résolution intitulée Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : tendre la main, créer un monde meilleur est proposée. Toutefois, cette résolution a été retirée avant qu'un vote ne soit fait. La Conférence Mondiale du Scoutisme adopte néanmoins par acclamation une déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur le Scoutisme et les droits de l'Homme.

- Pour la période triennale 2011-2014, le Comité Mondial du Scoutisme décide de créer un Groupe de Travail sur les droits de l'Homme afin d'étudier le sujet plus en détail avant de faire des propositions substantielles sur ce domaine lors de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme en Slovénie. Le Groupe de Travail organise des ateliers sur les droits de l'Homme au cours de nombreux événements.
- En août 2014, lors de la 40e Conférence Mondiale du Scoutisme en Slovénie, la résolution 2014-12 Scoutisme et Droits de l'Homme est adoptée. Celle-ci réaffirme la responsabilité de l'OMMS à promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme chez les enfants et les jeunes dans le cadre de sa Mission.
- Le Plan Triennal 2014-2017 comprend l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme comme élément central du groupe de travail Innovation du Scoutisme. L'un des Indicateurs Clé de Performance du plan triennal a été que 50 % des OSN ont intégré la question d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans leur Programme des Jeunes en 2017.
- L'Unité Paix et Droits de l'Homme est créée pour aider à développer des outils éducatifs sur ce sujet tout au long de la période triennale. Elle est reformée pendant le rapport d'examen à mi-parcours du Plan Triennal visant à renforcer ce domaine. L'Unité se réunit deux fois, en juillet 2016 et en mars 2017.

Lorsqu'elle est adoptée en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'Homme devient la référence contenant une énumération des différents motifs de discrimination dans la société. Depuis lors, la compréhension des droits de l'Homme et de leurs définitions évolue à un rythme croissant, une réalité ayant sa juste part de difficultés puisqu'elle doit s'adapter aux circonstances mondiales.

Le Scoutisme, tout comme la société, doit faire face, à certains moments, à des questions fondamentales étant apparues lors de la période de compréhension et d'application des droits de l'Homme, en particulier dans un contexte mondial de polarisation accrue concernant ces sujets. Nous en avons la preuve avec par exemples, les difficultés étant apparues lors des précédentes Conférences Mondiales du Scoutisme et d'autres événements mondiaux sur le thème de l'approche du Scoutisme en matière de droits de l'Homme et de non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité.

L'Unité Paix et Droits de l'Homme est créée grâce à cette nouvelle emphase portée sur les droits de l'Homme dans le Scoutisme. Ses principaux objectifs sont d'élaborer un cadre pour promouvoir la paix et l'éducation aux droits de l'Homme en tant que parties primordiales du Programme des Jeunes, ainsi que d'identifier et de développer davantage les outils, les ressources et les meilleures pratiques existantes en matière de paix, de diversité et de droits de l'Homme.

Ce qui suit sert à examiner les outils, principes et matériaux relatifs à l'éducation aux droits de l'Homme, ayant été adaptés à la Méthode Scoute. De plus, le contenu du document offre une liste de domaines clés spécifiquement dédiés aux scouts dans le domaine de la paix et des droits de l'Homme, sur lesquels les OSN peuvent axer leurs travaux.

Le Scoutisme Mondial reconnaît que les OSN s'intéressent généralement aux droits de l'Homme à travers leur contexte local. Par conséquent, il est difficile de parvenir à une position commune.

Néanmoins, la résolution 2014-12 Scoutisme et Droits de l'Homme votée lors de la 40e Conférence Mondiale du Scoutisme, reconnaît l'acceptation des droits de l'Homme par le Scoutisme tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, réaffirmé dans les conventions, traités, pactes, déclarations et résolutions des Nations Unies, ainsi que dans le droit international. Ces derniers affirment clairement que chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la déclaration, sans distinction d'aucune sorte, et que les États ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales, quels que soient leurs systèmes politiques, économiques et culturels.

En promouvant les droits de l'Homme et une culture de la paix, le Scoutisme peut agir en tant qu'espace où les enfants et les jeunes du monde entier sont habilités à embrasser la justice, l'égalité et le respect par l'égalité des chances et la dignité sans discrimination. Dans le contexte international, l'orientation sexuelle en tant que source de discrimination fondée sur le sexe a conduit à l'inclusion des droits des personnes LGBT au sein de la famille des droits de l'Homme.

Notant l'attention croissante accordée aux questions LGBT au sein du Scoutisme Mondial, il est reconnu que le fait de traiter ces questions est culturellement et politiquement sensible. Il est également reconnu qu'il serait difficile et pourrait en effet être impossible de parvenir à un consensus entre toutes les OSN sur les mesures à prendre.

Pour ce document, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont considérées comme l'un des sujets que l'éducation aux droits de l'Homme devrait couvrir, le cas échéant.

En tant que compréhension fondamentale de la discrimination, le Scoutisme a adopté, dans sa résolution 2014-12, les déclarations suivantes :

- le Scoutisme, en tant que Mouvement fondé sur ses principes du Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même exprimés dans la Promesse scout et la Loi, ne fait pas de discrimination au niveau des droits de l'Homme pour quelque motif que ce soit
- l'OMMS et les Organisations Scoutes Nationales respectent la protection des droits de l'Homme tels que proclamés au niveau international ; s'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'Homme ; et développent leurs propres stratégies et identifient les défis auxquels elles doivent répondre en matière de droits de l'Homme sur la base de la mission du Scoutisme tout en tenant compte des contextes juridiques, culturels et religieux actuels.



ÉDUCATION À LA PAIX ET AUX DROIT DE L'HOMME

3.1 Niveaux d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme

Depuis quelques années, la communauté internationale insiste sur l'importance que possède l'éducation aux droits de l'Homme pour la promotion, la protection et la réalisation effective des droits de l'Homme. Par la suite, en 2011, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, la déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme est adoptée.

Afin de bâtir et de promouvoir une culture de la paix et des droits de l'Homme au sein du Scoutisme, les jeunes doivent être habilités à acquérir les connaissances, les compétences et la compréhension de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des concepts de paix et de droits de l'Homme, afin qu'ils puissent développer de nouvelles attitudes et comportements. Dans cette partie du document, nous nous inspirerons de la déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme.

Cette culture universelle pour la paix et les droits de l'Homme n'est uniquement possible grâce :

- au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- au développement de la personnalité humaine et du sens de la dignité
- à la promotion de la compréhension, la tolérance, le respect, la diversité, l'égalité entre les sexes et l'amitié entre toutes les Nations, les peuples autochtones et les minorités
- à la possibilité pour tous de participer efficacement à une société libre et démocratique régie par l'état de droit
- à la construction et au maintien de la paix
- à la promotion du développement durable axé sur les personnes et la justice sociale

L'article 2 de la déclaration définit l'éducation et la formation en matière de droits de l'Homme comme «... l'ensemble des activités d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation et d'apprentissage visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et à contribuer ainsi, entre autres, à la prévention des atteintes aux droits de l'Homme en permettant aux personnes de développer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de ces droits et en faisant évoluer leurs attitudes et comportements, en vue de leur donner les moyens de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'Homme. »

Et continue ensuite sa définition via une approche tridimensionnelle dans l'éducation aux droits de l'Homme, que nous pouvons facilement adopter pour l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme :

- L'éducation **sur** les droits de l'Homme, qui consiste à faire connaître et comprendre les normes et les principes relatifs aux droits de l'Homme, les valeurs qui les soutiennent et les mécanismes qui les protègent
- L'éducation **par** les droits de l'Homme, notamment l'apprentissage et l'enseignement dans le respect des droits de ceux qui enseignent comme de ceux qui apprennent ;
- L'éducation **pour** les droits de l'Homme, qui consiste à donner aux personnes les moyens de jouir de leurs droits et de les exercer, et de respecter et de défendre les droits d'autrui.

L'article 4 insiste sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et, sur les traités et outils pertinents sur lesquels l'éducation et la formation aux droits de l'Homme doivent s'appuyer pour :

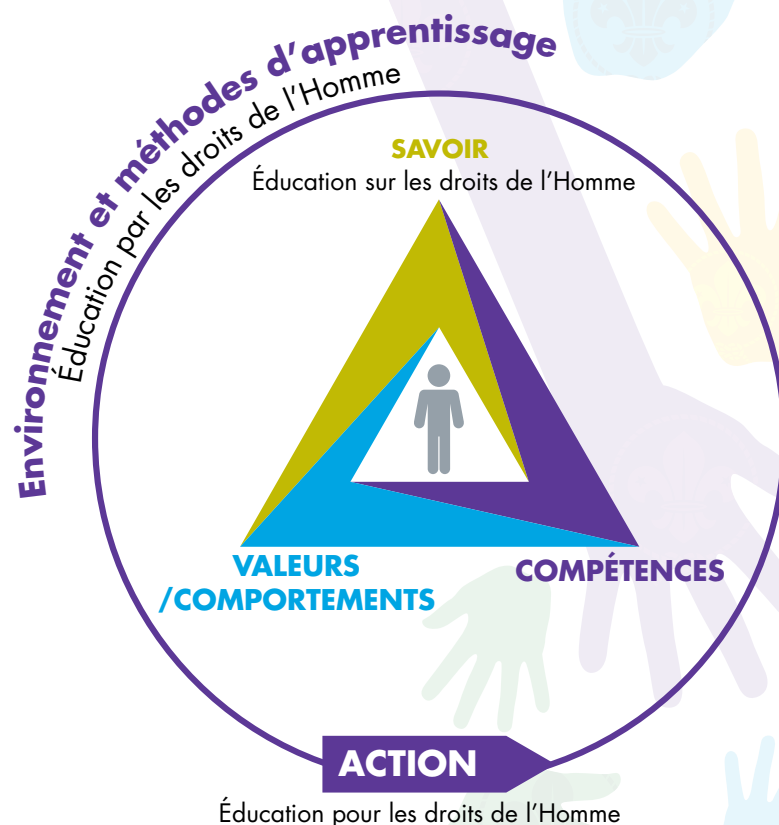
- faire connaître, comprendre et accepter les normes et principes universels relatifs aux droits de l'Homme, ainsi que les garanties en matière de protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- développer une culture universelle des droits de l'Homme, où chacun est conscient de ses propres droits et de ses responsabilités à l'égard des droits d'autrui, et favoriser le développement de la personne en tant que membre responsable d'une société libre, pacifique, pluraliste et solidaire ;
- tendre vers la réalisation effective de tous les droits de l'Homme et promouvoir la tolérance, la non-discrimination et l'égalité ;
- assurer l'égalité d'opportunités en donnant à tous un accès à l'éducation et à une formation aux droits de l'Homme de qualité, sans discrimination ;
- contribuer à la prévention des violations des droits de l'Homme et à la lutte contre la discrimination, le racisme, les stéréotypes et l'incitation à la haine sous toutes leurs formes, et contre les attitudes et les préjugés néfastes qui en sont la cause, ainsi qu'à leur élimination.

Nous recommandons d'appliquer les mêmes principes à l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme.

3.3 Éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme

En réfléchissant sur une position pour la question de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme au sein du Scoutisme, nous en sommes arrivés à penser que cela doit être au cœur de nos propositions éducatives.

Depuis le début du Scoutisme, le but de créer un monde meilleur est présent dans la façon dont nous éduquons nos jeunes, en étant persuadés que le Mouvement Scout a la responsabilité de défendre les droits civils et humains.



Nous retrouvons les principes de paix et droits de l'Homme dans la Promesse scout et la Loi, dans les principes fondamentaux du Scoutisme et dans la Méthode scout. Ceux-ci fournissent le meilleur environnement possible pour promouvoir l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme par le développement de connaissances, compétences et attitudes.

En tenant compte de l'approche tridimensionnelle en matière d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme, nous pouvons déjà identifier l'environnement d'apprentissage et les méthodes d'apprentissage dans le Scoutisme pouvant améliorer l'éducation sur les droits des autres.

Étant donné que les enfants et les jeunes sont les bénéficiaires de la proposition éducative du Scoutisme Mondial, dans la grille suivante, un lien est établi entre la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant en parallèle avec le but et les principes du Scoutisme Mondial, ainsi que les éléments de la Méthode scout :

- La Promesse scout et la Loi
- L'éducation par l'action
- Le système d'équipe
- La Nature
- Le soutien aux adultes
- La progression personnelle
- Le cadre symbolique
- L'implication communautaire

Étant un Mouvement mondial, la mission du Scoutisme est de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes sur des valeurs fondamentales telles que la paix et le développement, la coopération et la solidarité, dans une perspective de création d'un monde meilleur dans le respect absolu et la promotion des droits de l'Homme.

Il est conseillé que les OSN utilisent cette grille pour analyser la façon dont les différents éléments sont appliqués dans leur organisation, et pour déterminer quelles améliorations pourraient être apportées dans leurs pratiques. Les équipes nationales et les membres clés liés au Programme des Jeunes sont encouragés à discuter de ces déclarations, effectuer une auto-évaluation de leur OSN sur le sujet, et à en déterminer les résultats.

Organisation Mondiale du Mouvement Scout	Déclaration universelle des droits de l'Homme	Convention Internationale relative aux droits de l'enfant	Résultat des analyses
Le Mouvement Scout est un mouvement éducatif, non politique, basé sur le bénévolat, pour les jeunes, ouvert à tous sans distinction de sexe, d'origine, d'ethnicité ou de croyance, conformément au but, principes et méthode conçus par notre Fondateur.	Articles 1, 2, 18, 20	Articles 1, 2, 15, 30	
Le but du Mouvement Scout est de contribuer au développement des jeunes dans l'accomplissement de leur plein potentiel physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel en tant qu'individus, en tant que citoyens responsables, et en tant que membres de leur communauté aux niveaux local, national et international.	Articles 18, 19, 22, 26	Articles 13, 14, 27, 28, 29, 31	
Devoir envers Dieu - respect des principes spirituels, loyauté envers la religion qui les exprime et acceptation des devoirs qui en découlent	Articles 18	Articles 14	
Devoir envers Autrui - loyauté envers son pays en harmonie avec la promotion de la paix, de la compréhension et de la coopération aux niveaux local, national et international - participation au développement de la société avec reconnaissance et respect de la dignité de l'humanité et de l'intégrité du monde naturel	Articles 15, 19, 22	Articles 7, 29	
Devoir envers soi-même - responsabilité du développement de soi-même	Articles 22, 26	Articles 28, Articles 29, no.1	
Le Scoutisme place l'enfant et l'adolescent au centre de l'activité éducative, en favorisant leur autonomie et leur responsabilité lors du choix de leurs actions.	Articles 26, 29	Articles 3	
Le Scoutisme favorise la formation d'adultes bénévoles qui, par le biais d'une relation éducative de confiance et de camaraderie, garantissent l'éducation intégrale des enfants et des jeunes sous leur responsabilité.		Articles 3	
L'organisation en petits groupes : le « système de patrouille » avec sa propre identité, sa vie, ses responsables, et son organisation interne, est le lieu où les enfants et les jeunes établissent des relations et sont appelés à assumer plusieurs tâches pour promouvoir le bien-être commun. Il s'agit d'une école de citoyenneté et d'éducation entre pairs qui encourage la coresponsabilité et renforce l'apprentissage de valeurs comme la démocratie et la solidarité.	Articles 19, 29	Articles 12, no.1, Articles 13, no.1 and Articles 15, no.1	
Il y a une autonomie croissante de l'enfant et de l'adolescent qui, par le biais de « l'éducation par l'action », participe activement au choix, à la planification, à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation de toutes les activités et projets réalisés par le groupe. Le processus d'apprentissage se déroule comme un processus dynamique où l'enfant et l'adolescent sont des agents actifs et transforment leurs aspirations et leurs rêves en expériences enrichissantes, dans un environnement sûr.	Articles 19, 29	Articles 12, no.1, Articles 29, no.1	

Un enfant ou un jeune, en tant que élément clé de son auto-développement , choisit librement son chemin pour l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes. Le « système de progrès individuel » est basé sur une perspective personnelle, en tenant compte des caractéristiques et du rythme de chacun. C'est une occasion d'approfondir les capacités individuelles et l'épanouissement personnel ou même la sensibilisation professionnelle.	Articles 19, 29	Articles 12, no.1, Articles 29, no.1	
L'adhésion personnelle à un cadre de valeurs « la Loi scout et la Promesse » : adoptées comme référence de la vie, sont la volonté pondérée et claire, et l'expression d'une liberté totale.	Articles 18, 19, 29	Articles 12, no.1 and Articles 14, no.1	
La nature est l'espace et l'environnement privilégiés des activités scouts, où l'enfant et l'adolescent font face à leurs limites et apprennent à vivre avec l'essentiel. Le respect de la nature est une base essentielle, offrant des expériences saines en plein air.	Articles 19, 29	Articles 29, no.1, line e)	
Le Scoutisme se déroule au sein de la communauté et, par conséquent, la participation à la communauté reflète la nécessité pour les scouts d'entreprendre un service dans le but premier d'avoir un impact positif au sein de la communauté . En travaillant au sein de la communauté, les scouts comprennent et apprécient les différentes questions interculturelles et intergénérationnelles qui entrent en jeu.	Articles 1, Articles 29	Articles 29	
Les activités et les jeux scouts constituent la partie la plus visible du Scoutisme et sont des opportunités extraordinaires de croissance, en raison de l'action, l'aventure, le défi, la créativité et le contact avec la nature.	Articles 19, 29	Articles 31, no.1	
Dans le domaine du développement intellectuel, les priorités ou les cheminements éducatifs sont liés aux composantes de la collecte et du traitement de l'information, de la résolution des problèmes, de la créativité et de l'expression.	Articles 19, 29	Articles 13, no.1, Articles 27, no.1 and Articles 29, no.1 line a)	
Dans le domaine du développement physique, les priorités éducatives sont liées à l'identification des besoins, à l'entretien et à la promotion du bien-être physique, en adoptant un mode de vie sain, où l'hygiène, la nutrition et l'exercice sont des éléments fondamentaux.	Articles 25, 29	Articles 24, no.2, lines c) and e), Articles 27, no. 1 and Articles 29, no.1 line a)	
Dans le domaine du développement social, les priorités éducatives se rapportent à l'exercice actif de la citoyenneté et aux droits et devoirs fondamentaux, en développant un sens du service et de la solidarité et en développant la capacité de coopérer et de diriger.	Articles 19, 27, 29	Articles 27, no.1, Articles 29, no.1 line b) and d)	
Dans le domaine du développement spirituel, les priorités éducatives se rapportent à l'accueil et au respect de la diversité interreligieuse, menant à une découverte spirituelle qui donne un sens à sa vie personnelle.	Articles 18, 19, 29	Articles 27, no.1	
Dans le domaine du développement du caractère, les voies éducatives se rapportent à la découverte et à l'affirmation de soi-même, au fait de pouvoir faire des choix et d'accepter les conséquences, de défendre des idées et de vivre selon son système de valeurs.	Articles 19, 29	Articles 27, no.1, Articles 29, no.1 line c)	
Dans le domaine du développement affectif, les voies éducatives sont liées à la reconnaissance et à l'acceptation de ses sentiments, à l'apprentissage de leur expression tout en respectant les autres, afin de maintenir un équilibre et une maturité émotionnelle.	Articles 19, 29	Articles 27, no.1 and Articles 29, no.1, lines a) and c)	
L'importance de la participation des parents dans le processus éducatif du Scoutisme, sans laquelle notre activité éducative ne pourrait pas compléter le contexte familial.	Articles 26, no.3	Articles 18, no.1	



METTRE EN OEUVRE L'ÉDUCATION À LA PAIX ET AUX DROITS DE L'HOMME DANS LE SCOUTISME

Les domaines clés d'un cadre éducatif concernant la paix et les droits de l'Homme pour le Scoutisme

Le cadre suivant pour l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme a tenté d'adapter les domaines clés de la paix et des droits de l'Homme dans un contexte concret pour un public scout.

La division entre différents domaines ne les rend pas exclusifs les uns des autres : ces groupes thématiques ont pour but de simplifier cet outil. L'éducation à la paix et aux droits de l'Homme est indivisible, interdépendante et interconnectée, et par conséquent, les sections et activités proposées sont transversales. Ces groupes thématiques ont été collectés en nous basant sur la Déclaration de la culture de la paix, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention des droits de l'enfant, documents de l'ONU.

Les six domaines clés composant le cadre éducatif en matière de paix et de droits de l'Homme pour le Scoutisme sont les suivants :

- liberté
- éducation, jeu et travail
- justice
- identité
- interdépendance
- conditions de vie et bien-être

Ceci peut aider une OSN ou une personne voulant commencer à s'engager dans l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme à déterminer le domaine de travail auquel elle souhaite donner la priorité. Les développeurs du Programme des Jeunes sont encouragés à examiner la manière dont leur propre cadre éducatif traite chacune de ces questions. Une approche « feu de signalisation » peut être utilisée : vert pour un domaine clé étant déjà couvert, rouge pour un domaine clé qui devrait être envisagé plus tard (ou pas du tout), et jaune pour un domaine clé qui devrait être traité en priorité.

Exemple de tableau

Liberté			
But : Sensibiliser et enseigner le fait que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun a droit à la liberté de vivre, à la liberté d'expression et de pensée, à la liberté de posséder des biens, et à la liberté de se déplacer.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Droit à la vie Tout le monde naît libre et égal, et a le droit à la vie, la liberté et la sécurité.			
Liberté d'expression et de pensée Tout le monde naît libre d'exprimer ses propres pensées et opinions			
Liberté de posséder des biens Tout le monde naît libre de posséder des biens tels que la propriété, les idées, etc. Tout le monde est également responsable des résultats que la possession engendre.			
Droit à la sécurité Ceci comprend le maintien de l'intégrité et la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle.			
Liberté de mouvement, liberté de rester, liberté de chercher refuge Tout le monde naît libre de vivre dans son pays de naissance, de se déplacer et de se réfugier ailleurs si les conditions de l'endroit actuel se détériorent.			

4.2 Instaurer la paix et les droits de l'Homme au sein de votre OSN

Ces sections et les droits qui en découlent offrent aux OSN des domaines de base adaptés au Scoutisme grâce auxquels elles peuvent concentrer leurs efforts sur l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme. Chaque pays possède ses propres réalités en ce qui concerne la paix et les droits de l'Homme ; l'objectif est donc que ce cadre soit utilisé comme base pour évaluer les priorités locales et s'adapter à la réalité.

Bâtir une culture universelle de la paix et des droits de l'Homme fait partie de ce que nous faisons en tant que scouts, que ce soit lorsque nous sommes dans nos communautés locales ou lorsque nous participons à un Jamboree Mondial.

Même si parfois la tâche peut être considérée comme insurmontable, nous devons garder à l'esprit que la paix et les droits de l'Homme commencent par des actes simples de bonté, et sont perpétués dans de petits endroits où le respect, la dignité, la tolérance et l'égalité des opportunités sont attribués à chaque personne et où nous pouvons engendrer des changements positifs dans la société et créer un monde meilleur.

Ainsi, lorsque nous parlons d'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme, nous devons prendre en considération notre système d'auto-éducation progressive et l'approche pratique du Scoutisme en matière d'éducation basés sur :

- **les connaissances et compétences** : apprendre sur les mécanismes de la paix et des droits de l'Homme et acquérir des compétences pour les appliquer de manière pratique dans la vie quotidienne
- **les valeurs, attitudes et comportements** : développer des valeurs et renforcer les attitudes et les comportements pour préserver la paix et les droits de l'Homme
- **les actions** : agir pour défendre et promouvoir la paix et les droits de l'Homme

Comme dans tout cycle de programme, la phase de mise en œuvre est basée sur un travail effectué en amont impliquant une évaluation des besoins, ainsi que la fixation des objectifs et l'identification des méthodes à adopter pour les atteindre.

En vous référant à la liste de vérification et au système de notation présentés aux chapitres 3.3 et 4.1, vous avez peut-être réalisé que vous devez revoir ou améliorer une partie du contenu de votre Programme des Jeunes, ou du programme de formation des adultes responsables, afin d'améliorer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme au sein de votre association. Par exemple :

- concernant la liberté d'expression et de pensée, vous devez améliorer la structure organisationnelle et encourager la participation des jeunes à la prise de décision (soit au conseil de patrouille, soit à l'assemblée scout locale).
- concernant la solidarité, vous devez définir de nouveaux objectifs éducatifs pour améliorer la participation de la communauté au niveau local
- concernant le changement de comportement, découvrez la manière dont l'OSN exerce son influence sur les enjeux liés aux droits de l'Homme, touchant les jeunes dans leur pays



D'autre part, vous pourriez seulement avoir besoin de quelques conseils pour découvrir des outils intéressants sur la paix et les droits de l'Homme, afin de vous donner des idées et des lignes directrices sur les activités pertinentes et attrayantes pour les jeunes, pouvant leur permettre d'acquérir une compétence spécifique, de développer une attitude plus correcte ou de prendre des mesures pour défendre et promouvoir la paix et les droits de l'Homme.

Selon le type de droit que vous voulez aborder, plusieurs possibilités éducatives ont été identifiées dans une grille du chapitre 4.3, puis adaptées à différentes tranches d'âge afin d'aider les jeunes à en apprendre davantage sur la paix et les droits de l'Homme et à les inclure dans leur quotidien.

Les activités proposées dans le tableau sont flexibles et peuvent contribuer à sensibiliser sur plusieurs droits. Par exemple, vous pourriez décider de vous renseigner sur les coûts sociaux, économiques et environnementaux d'un t-shirt en coton, sujet pouvant être lié au droit au travail et au jeu, pouvant lui-même avoir un rapport avec le droit d'adhérer à des syndicats, et aussi le droit à un niveau de vie adéquat, et enfin le droit à un environnement sûr et sain, et ainsi de suite.

Le Scoutisme nous enseigne qu'il n'y a pas de situation impossible, et même pour les sujets les plus difficiles, il est toujours possible de promouvoir un dialogue ouvert, en respectant d'autres opinions et points de vue.

4.3 Exemples de possibilités d'apprentissage pour l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme

Cette section fournit des exemples de possibilités d'apprentissage qui peuvent être facilement intégrées dans le Programme des Jeunes national pour chaque tranche d'âge dans le cadre de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme.

1. Liberté

BUT : Sensibiliser et enseigner le fait que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun a droit à la liberté de vivre, à la liberté d'expression et de pensée, à la liberté de posséder des biens, et à la liberté de se déplacer.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Droit à la vie	Placez les jeunes en cercle, et lancez une discussion concernant la signification d'être pleinement humain. Quelle est la différence entre les termes « être vivant » et « survivre » ?	Impliquez toute la patrouille, les jeunes créent un drapeau ou une bannière représentant le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.	Visionnez un film sur le « droit à la vie » et discutez-en avec un groupe de personnes responsables de la communauté locale qui seront invitées à partager leurs points de vue. Voici certains films pouvant illustrer le sujet : • Hôtel Rwanda • La liste de Schindler • Le garçon au pyjama rayé • La vie est belle • Amistad • Gimme Shelter
Liberté d'expression et de pensée	Demandez aux jeunes d'écrire une lettre anonyme à leur chef de troupe, en lui racontant leur opinion sur une activité récente. En tant que facilitateur, demandez : « Et si vous aviez signé la lettre avec votre nom ? Quelle serait la différence, et pourquoi ? »	Invitez les jeunes à imaginer qu'ils assistent à une réunion de groupe avec le directeur de leur école et sont encouragés à donner leur avis sur les règles de l'école sur une feuille de papier, anonymement. Demandez-leur ensuite de la lire à haute voix. Par la suite, en tant qu'animateur, demandez : « quelle est la différence entre l'écriture anonyme sur une feuille de papier et la lecture à haute voix, et pourquoi ? » Certains jeunes désignés comédiens font des plaisanteries qui sont discriminatoires à l'égard d'un certain groupe de personnes. Initiez un débat sur cette question : Ces plaisanteries sont-elles acceptables ou non ?	Demandez aux jeunes : « quels seraient les trois sujets que vous aborderiez si vous aviez un blog anonyme ? Parmi ces sujets, quelles sont ceux que vous exposeriez lors d'une émission télévisée, et quels-sont ceux que vous préféreriez garder pour vous, et pourquoi ? » Avec les jeunes, faites des recherches sur Amnesty International et sur leurs campagnes mondiales visant à libérer les journalistes étant injustement détenus pour ce qu'ils écrivent. Demandez aux jeunes de trouver un moyen de contribuer à cette campagne.

Liberté de posséder des biens et de penser	Montrez des photos de divers objets aux jeunes, et demandez-leur de choisir ceux qu'ils aimeraient avoir dans leur chambre.	Montrez des photos de divers articles aux jeunes et divisez-les en petits groupes. Demandez-leur de se mettre d'accord sur les biens qu'ils choisiraient s'ils avaient leur propre maison. En tant qu'animateur, vous engagerez la conversation et mettrez l'accent sur le droit de posséder des biens personnels. Divisez le groupe en petites équipes, demandez à chaque équipe de construire une porte comprenant le nom de leur groupe et de passer un peu de temps à la décorer. En tant qu'animateur, pour des raisons inconnues, prendre les portes, les répartir au hasard parmi les groupes et demander à chaque groupe ce qu'il pense de la porte qui leur a été donné. Invitez chaque groupe à apporter un article ou un objet qu'ils apprécient, ou quelque chose sans laquelle ils ne pourraient pas vivre. Alternativement, demandez-leur de prendre une photo de l'objet et de l'apporter avec eux à la session de groupe. Laissez chaque jeune présenter son objet et dire pourquoi il est important pour eux. Le reste du groupe doit écouter, sans commenter ou critiquer. À la fin de chaque « présentation », ouvrez la conversation sur pourquoi certaines choses comptent.	Organisez un cercle de dialogue pour parler des questions qui affectent les libertés des jeunes dans le pays.
--	--	---	--

Sécurité	Demandez aux jeunes : « Vous vous êtes porté volontaire pour organiser un week-end de camp chez vous. Comment allez-vous mettre en place les conditions de sécurité pour vos compagnons de meute ? Qu'allez-vous leur demander de faire pour assurer la sécurité de tous ? » Discussion : L'animateur doit attirer l'attention sur les questions liées aux êtres humains avant de parler des règles.	Tout en partageant des idées et des messages avec des amis sur les réseaux sociaux, les jeunes sont invités à créer un groupe de discussion pour parler : • de cyber sécurité • du programme « À l'abri de la maltraitance » • de la sécurité nationale • de guerre et de conflit Créez, avec les jeunes, des postes et des campagnes composés de selfies pour prévenir la cyber intimidation. Les jeunes invitent des non-scouts à une compétition très dure de trois jours sur les compétences en plein air et l'exploration. En tant qu'animateur, demandez : « quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour s'assurer que les non-scouts profitent agréablement des trois jours d'activités ? », et attirer leur attention sur les sujets liés aux êtres humains avant de parler des règles.	Demandez aux jeunes s'ils savent quelles relations certains pays étrangers ont les uns avec les autres, et ouvrez le débat. Expliquez aux jeunes, qu'en petits groupes, ils vont devoir concevoir leur propre application de téléphone portable visant à donner des conseils et un soutien sur le droit à la sécurité à leurs camarades. Demandez des idées sur les différentes façons dont une application pourrait donner des conseils (par exemple, texte, films, infographie, dessins animés, chat en direct avec un expert) et du soutien (par exemple, bouton pour appeler une agence de soutien, des suggestions sur la façon d'aborder un adulte de confiance). Chaque groupe explique ensuite ses idées aux autres groupes.
Liberté de mouvement, liberté de rester, liberté de chercher refuge	Donnez la liberté aux jeunes de choisir leur propre pays d'origine, avant d'être regroupés selon les continents (ou tout autre groupement). En tant qu'animateur, distribuez ensuite différents avantages à certains groupes (ex : nourriture, argent, livres, chaises), de sorte que ces groupes se sentent privilégiés. Imposez des conditions de déplacement entre les groupes et laissez les jeunes les mettre en application. Cela les amènera à réfléchir à la réalité actuelle.	Initiez le jeu appelé Three Things qui, par le biais de la discussion, peut aider les jeunes à comprendre ce que l'on ressent lorsque l'on doit soudainement s'enfuir de chez soi. Lien: http://www.coe.int/en/web/compass/3-things	Ouvrez un débat/discussion pour les jeunes sur l'impact des réfugiés dans une société. Il est préférable d'avoir des cas réels ou d'inviter des experts pour le débat.

2. Éducation, jeu et travail

BUT : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun concernant l'éducation, le repos, les loisirs, et le travail, dans des conditions décentes.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Enfance	Donnez l'occasion aux jeunes de jouer au jeu de mémoire avec des cartes composé des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Vivre sur une autre planète : Expliquez aux jeunes qu'ils ont été choisis pour vivre sur une nouvelle planète. Cette nouvelle vie impliquera qu'ils mettent en place une nouvelle société là-bas, le contrôleur de la mission souhaite qu'ils aient tout ce dont ils ont besoin pour vivre et grandir. Le contrôleur de la mission leur a donné 20 éléments (un par carte) à emporter avec eux. Chaque binôme de jeunes choisi quatre éléments, en plus de la liste de 20 qui leur a déjà été fournie. Plus tard, le contrôleur de la mission envoie un autre message disant : « nous n'avons pas beaucoup d'espace dans le vaisseau, vous serez donc autorisé à ne prendre que 15 article sur les 24 que vous avez maintenant ! ». Chaque binôme choisit les articles qu'il souhaite éliminer, et les met de côté. Par la suite, le contrôleur de la mission annonce qu'en fait, encore moins d'espace est disponible, et que chaque binôme ne pourra prendre que dix articles. Chaque binôme élimine donc cinq autres articles, gardant les dix qu'il pense être essentiels. Chaque binôme rejoint un autre binôme, et ils comparent ensemble les cartes qu'ils ont choisi. Chaque groupe décide d'un ensemble de dix éléments qu'ils jugent tous être importants. Après cela, invitez les jeunes à discuter des sujets suivants : • Quels ont été les éléments les plus couramment éliminés et pourquoi ? • Pourquoi la deuxième série d'élimination a-t-elle été plus difficile ? • Quelle est la différence entre « vouloir » et « avoir besoin » ? • Les désirs et les besoins sont-ils différents suivant les personnes ? • Pourquoi tous les enfants dans le monde n'ont-ils pas ce dont ils ont besoin ?	Faites choisir à chaque jeune trois articles dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et ils devront ensuite expliquer à leurs amis l'importance de ces articles pour eux.	Demandez aux jeunes de la patrouille de lancer une campagne à propos de la Convention relative aux droits de l'enfant au sein de votre communauté locale.
Éducation	Demandez aux jeunes de raconter l'histoire d'une journée agréable qu'ils ont vécu à l'école, et d'expliquer l'importance d'aller à l'école.	Invitez les jeunes à enregistrer une vidéo avec un (ou plusieurs) de leurs camarades d'école expliquant à quel point et pourquoi l'éducation scolaire est importante selon eux/elles.	Young people are asked to present to their troop the negative consequences of not going to school.

Droit de choisir ce qu'il faut apprendre	Invitez les jeunes à imaginer et concevoir une journée à la bibliothèque. Chaque jeune choisit ce qu'il veut apprendre et partage au moins une chose qu'il a apprise de cette activité.	Organisez avec les jeunes la présentation d'un livre par patrouille lors d'une réunion de fin de semaine pour expliquer l'apprentissage qu'ils en ont reçu et l'importance de l'apprentissage.	Avec l'aide des jeunes, mettez en place un débat au sein de la communauté sur le sujet des avantages et des inconvénients de l'apprentissage gratuit, ou une présentation à leur patrouille de l'importance de l'équilibre travail-vie.
Jouer et se reposer	Demandez aux jeunes de garder un journal qui repertorie leurs temps de sommeil, d'études et de jeux pendant la semaine. Encouragez les jeunes à organiser un jeu amusant à la fin de la journée, suivi par un temps de réflexion sur l'importance de prendre une pause et de s'amuser.	Invitez les jeunes à inventer un jeu pour les enfants plus petits. Ce jeu ne doit nécessiter aucun matériel et impliquer un partage sur l'importance de jouer avec ses camarades.	Sollicitez les jeunes pour qu'ils travaillent avec d'autres scouts sur le développement de jeux destinés aux enfants des rues dans leur communauté.
Droit au travail	Proposez un jeu décrivant les professions courantes dans la communauté locale et invitez les jeunes à réfléchir sur l'importance du travail. Planifiez une journée dans un lieu où les enfants peuvent acquérir l'expérience de différents types d'emplois.	Organisez une « journée des parents » lors de laquelle chaque parent peut parler de son travail, et de l'importance pour eux d'avoir été libre de choisir leur profession.	Lancez un débat avec les jeunes sur le chômage dans la communauté locale.
Droits des travailleurs	Visionnez une vidéo avec les jeunes sur la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail (ex : usine, chantier)	Organisez un jeu de rôles sur le sujet de la violation des droits des travailleurs en mettant en scène des exemples de cas qui pourraient se produire au sein de la communauté locale.	Demandez aux jeunes de mettre en place une campagne sur les droits des travailleurs dans la communauté locale en coopération avec le syndicat des travailleurs.
Commerce et affaires responsables Responsible trade and business	Créez un jeu de rôle mettant en scène des commerçants et leurs clients pour permettre aux jeunes d'en savoir plus sur le commerce équitable. Défiez les enfants de trouver des produits autour d'eux ayant été importés d'autres pays et de s'informer sur le processus d'importation.	Les jeunes sont invités à donner leur avis sur la responsabilité des fabricants envers les clients. Amenez les jeunes visiter une usine et observer les pratiques de responsabilité environnementale.	Demandez aux jeunes de présenter le concept de commerce équitable et les méthodes utilisées par leur pays pour appliquer ce concept. Ils sont également invités à présenter le concept de responsabilité sociale des entreprises à leur patrouille.
Enfants soldats	Visionnez une vidéo avec les jeunes sur les effets horribles d'être enfant soldats et organisez un temps de réflexion à ce sujet par rapport aux droits des enfants.	Mettez en place un jeu de rôle avec les jeunes mettant en scène une conversation entre des enfants ayant été soldats lors d'une guerre et des enfants qui ne l'ont jamais expérimenté.	Incitez les jeunes à travailler bénévolement avec une organisation qui milite contre l'utilisation d'enfants soldats.
Esclavage	Créez un espace de partage pour les jeunes où ils peuvent raconter une histoire sur les horreurs de l'esclavage.	Partagez les jeunes en 2 groupes, l'un donne des ordres et l'autre exécute les ordres, puis inversez. Ensuite, organisez un temps de réflexion sur l'esclavage et sur son impact négatif.	Mettez en scène une pièce qui montre les horreurs de l'esclavage.

3. Justice

BUT : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun concernant l'équité et la justice indépendamment de l'identité ou des conditions.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Procès, détention, innocence jusqu'à preuve de culpabilité	En tant qu'animateur, racontez aux jeunes l'histoire d'une jeune fille ayant été surprise par son père lorsqu'elle jouait à un jeu vidéo pendant une journée d'école normale, alors qu'elle n'était normalement autorisée à jouer aux jeux vidéo que pendant le week-end. Le père a alors immédiatement décidé, sans aucune discussion, de les priver, elle et son frère, du camp scout du week-end suivant. Ouvrez une conversation sur les sujets suivants : - La fille a le droit de se justifier (peut-être que ça mère lui avait préalablement donné son autorisation pour qu'elle joue aux jeux vidéo, ou peut-être que le lendemain est un jour férié à l'école et le père ne le savait pas, etc.) - Si elle est coupable, discutez du droit de son frère d'aller au camp étant donné que lui, n'est pas coupable - Les différents types de punitions qu'ils ont reçus et l'importance de ne pas affecter leurs droits fondamentaux.	Initiez le jeu appelé « when tomorrow comes », qui implique l'utilisation des fiches d'information et des discussions afin d'explorer les thématiques suivantes : - La protection de la société contre les criminels - Les droits de l'Homme appliqués aux criminels - La peine de mort Lien: http://www.coe.int/en/web/compass/when-tomorrow-comes	Préparez un jeu de rôle simple avec les jeunes mettant en scène un procès. Ils jouent la scène, puis réfléchissent ensuite sur la façon dont ils perçoivent la situation, et sur le fait que tout le monde a le droit d'avoir un procès équitable avant tout jugement.
Avoir ses droits respectés par autrui	Initiez le jeu des règles de table avec eux : - Invitez tout le monde à s'asseoir autour de la table du déjeuner et exposez leurs quelques règles. Discutez avec eux de leurs sentiments à l'égard de telles règles, par exemple, ce qu'ils estiment acceptable et ce qui ne l'est pas. - Certaines règles sont liées à la justice et à leurs droits : - Les gens aux yeux marrons sont les seuls autorisés à manger de la viande. - La salade est réservée pour la personne ayant les meilleures notes à l'école. - Le gâteau au chocolat est seulement pour les garçons.	Discutez avec les jeunes des politiques et des procédures internes de leur troupe pour être certain qu'ils les connaissent et les respectent. Soulignez le fait que lorsqu'ils ont quelque chose à dire, personne n'est autorisé à les empêcher de pratiquer leur droit d'expression. Reportez-vous à la Déclaration universelle des droits de l'Homme.	Invitez les jeunes à faire des recherches sur la Constitution de leur pays et sur ce que cela signifie. Les jeunes réfléchissent au sens de « droits » et à la façon de pratiquer leurs droits constitutionnels. Reportez-vous à la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Torture	Montrez aux jeunes des images d'animaux de compagnie qui sont négligés et torturés, et demandez leurs qu'est ce qu'ils ressentent à ce sujet. Prolongez la discussion en leur demandant ce qu'ils feraient, eux, si ces animaux les dérangaient. Réfléchissez sur le droit de l'être humain de ne pas être torturé, quelque soit la circonstance.	Montrez aux jeunes des photos de personnes ayant été torturées et demandez-leur de partager leurs sentiments et leurs opinions à ce sujet. Prolongez la discussion en leur demandant si ces personnes méritaient d'être torturées dans le cas où elles étaient des criminels coupables. Insistez sur le droit de chacun de ne pas être torturé, quelque soit la circonstance.	Demandez aux jeunes de faire des recherches sur la torture des femmes de ménage dans certains pays (l'animateur peut préparer certains articles et les laisser les lire et en discuter en groupe). Animez une discussion sur leurs sentiments et leurs opinions. Rendez la discussion difficile en soulignant que certaines personnes sont paresseuses et ne travaillent pas correctement jusqu'à ce qu'elles soient punies physiquement ou torturé. Insistez sur le droit de chacun de ne pas être torturé, quelque soit la circonstance.
Justice et protection	Préparez un concours dans n'importe quel domaine et soyez en le juge. Essayez de manipuler les résultats en enfreignant les règles et en donnant des avantages injustifiés à certains des concurrents. Demandez aux jeunes qu'est ce qu'ils ont ressenti, et amenez-les à réfléchir sur le droit à l'égalité, et le droit d'être traités équitablement.	Pays des règles X Les jeunes sont envoyés en voyage au pays des règles X. Partagez avec eux certaines des règles du nouveau lieu. Certaines des règles sont contraires aux droits de l'Homme, telles que : • Les toilettes ne sont ouvertes que le matin • L'utilisation des salles de bains ne sont autorisés que le lundi • Aucun repas n'est autorisé le mardi Insistez sur le fait que tout le monde a des droits, peu importe où ils se trouvent.	Soirée cinéma Montrez aux jeunes l'un des films célèbres concernant la question de l'esclavage, et animez une discussion à ce sujet, soulignant le droit de tout le monde de ne pas être asservi. Laissez-les faire des recherches sur l'histoire de l'esclavage et sur comment les communautés ont été affectées, puis discutez de leurs sentiments et leurs opinions.

4. Identité

BUT : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun de créer sa propre identité caractérisant ses qualités, ses croyances, son genre, sa personnalité, son regard sur les choses, ses expressions et/ou ses actions.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Orientation et identité sexuelle	Proposez aux jeunes de concevoir un nouvel uniforme pour leur OSN qui conviendrait à tout le monde.	Montrez aux jeunes des images sur l'égalité des sexes et laissez-les discuter sur le sujet et réfléchir sur ce qu'ils pensent et ressentent à propos de la question.	Les jeunes organisent un débat sur le spectre des genres.
Mariage et famille	Organisez la mise en scène d'une cérémonie de mariage dans une ou plusieurs des croyances présentes dans leur communauté.	Demandez aux jeunes de préparer une fête pour les grands-parents des membres de leur groupe.	Ouvrez une discussion avec les jeunes à propos de la nature de l'unité familiale au XXI ^e siècle.
Spiritualité, foi et croyance	Organisez la mise en terre d'une plante à partir d'une graine pour susciter une réflexion sur ce que signifie la « vie ».	Donnez aux jeunes la possibilité de visiter un ou plusieurs lieux de culte.	Demandez aux jeunes de se renseigner sur quelqu'un de leur communauté ayant souffert pour sa foi.
Droit à l'égalité des sexes	Organisez un jeu de rôles où les jeunes jouent les héroïnes et les héros, ce jeu implique des rôles individuels, de petits groupes, et demande aussi un travail du groupe dans sa totalité, de la réflexion, et de la discussion. Ils devront converser sur les thèmes suivants : • héroïnes et héros comme symboles de socialisation et de culture • comment les stéréotypes de genre prennent leurs racines dans l'histoire, la culture et la vie quotidienne Lien: http://www.coe.int/en/web/compass/heroinas-and-heroes	Dans une patrouille à genre unique, proposez aux jeunes une formation à la fois sur l'entretien des motos, et aussi sur les soins aux nourrissons. Discutez des attentes de genre.	Utilisez avec les jeunes de la documentation de l'AMGE pour étudier la question de la violence à l'égard des femmes. https://www.wagggg.org/en/what-we-do/stop-the-violence/get-involved/learn/
Culture et tradition	Apprenez aux jeunes une chanson d'un autre pays ou d'une autre culture.	Demandez aux jeunes d'effectuer des recherches sur l'histoire d'un plat local, puis cuisinez-le et mangez-le. Comparez cela avec des plats similaires d'ailleurs.	Faites venir un invité qui enseignera de la musique et/ou de la danse traditionnelles aux jeunes.
Capacités	Mettez en place un parcours que les jeunes devront suivre les yeux bandés, et discutez ensuite de la nature des sens.	Encouragez les jeunes à faire du bénévolat pour aider aux « Special Olympics » ou organiser des « jeux paralympique » dans leur région.	Invitez les jeunes à effectuer des recherches sur le pied de Jaipur en travaillant avec leur club Rotary local pour sensibiliser le public au besoin de prothèses.
Origines et nationalité	Organisez la célébration des origines et nationalités ancestrales des membres des familles des jeunes.	Mettez en place un jeu de rôles lors duquel les jeunes peuvent explorer la nature de l'identité nationale.	Invitez le représentant d'une organisation locale de réfugiés à rejoindre les jeunes dans un camp scout.

5. Interdépendance

BUT : Sensibiliser et comprendre l'universalité et l'interdépendance des droits de l'Homme et la responsabilité de chacun à promouvoir la dignité humaine pour tous et une coexistence pacifique.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Non-discrimination	Pendant un camp, les jeunes jouent à un jeu de Vrai ou Faux en utilisant plusieurs phrases qui décrivent des préjugés communs dans la société d'aujourd'hui. Ils discuteront ensuite et réfléchiront à leurs réponses	Les jeunes jouent au jeu de la Première Impression, tiré de la boîte à outils sur la Diversité dans le Scoutisme. « Them 'n Us » est un jeu sur la façon dont nos préjugés se manifestent la première fois que nous rencontrons d'autres personnes. https://www.Scout.org/sites/default/files/library_files/Them%20%27n%20Us.pdf	Lors d'une activité de fin de semaine, les jeunes mènent l'atelier n°4 « je ne suis pas raciste, mais... » tiré de la publication de l'OMMS, Construire la Paix Ensemble. L'atelier se penche sur les images et les stéréotypes concernant les différentes minorités et sur la façon dont nous formons nos opinions sur les autres personnes et les groupes sociaux.
Respect et acceptation de la diversité (tous égaux, tous différents)	Dans la meute, les jeunes sont assis en cercle et un enfant se positionne debout au milieu et dit quelque chose qui le/la décrit (pas seulement physiquement mais aussi concernant son caractère). Tous les jeunes qui partagent cet attribut doivent changer de place et celui qui se retrouve sans siège devient la personne devant se positionner au milieu.	Les jeunes font un jeu ou ils écrivent une chanson sur la diversité dans le Scoutisme pour un feu de camp. Les jeunes font une vidéo sur la diversité du peuple dans leur propre pays.	Les jeunes lancent une campagne contre le harcèlement et en parlent dans les écoles de leur communauté. Les jeunes visitent Amnesty International pour s'informer sur leurs principales campagnes en matière de droits de l'Homme.
Respect de l'humanité	Lors d'un camp, les jeunes préparent une capsule temporelle contenant des éléments qu'ils pensent nous représenter en tant qu'êtres humains et l'enterrent pour les générations futures.	Les jeunes sont invités à imaginer que l'humanité va se déplacer vers une nouvelle planète (qu'ils peuvent nommer) et ils sont responsables d'écrire une liste de tous les nouveaux droits de cette planète. Demandez-leur d'expliquer la liste et de discuter de leurs choix. Les jeunes prennent connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant en visitant un bureau de l'UNICEF ou en examinant les campagnes de l'UNICEF sur leur site internet.	Lors d'une activité de fin de semaine, les jeunes mènent l'atelier n°2 - « Apprendre à vivre ensemble », tiré de la publication de l'OMMS, Construire la Paix Ensemble. L'atelier traite de l'ouverture à la dimension interculturelle et de la façon dont la paix peut être favorisée par la compréhension et le respect des autres cultures.

Devoirs et responsabilités (bien commun)	Les jeunes créent les droits et les responsabilités de la meute en petits groupes et commencent à lister ce dont ils ont besoin et ce qu'ils pensent qu'ils sont en droit d'attendre en tant que membres de la meute. Soulignant le lien entre les droits et les responsabilités, ils doivent reformuler chaque droit en termes de responsabilités, par exemple « tout le monde doit se sentir en sécurité » par opposition à « ne pas offenser ou blesser les sentiments de quelqu'un ».	Les jeunes regardent un film, débattent sur le thème, identifient les activités qu'ils peuvent faire étant en lien avec les Objectifs de Développement Durable et conçoivent un plan d'action. https://vimeo.com/138852758	Basé sur les articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les jeunes conçoivent la Déclaration universelle des devoirs de l'Homme et la partagent avec la communauté et le groupe local.
Participation et citoyenneté active	Lors d'une activité de fin de semaine, les jeunes participent à une campagne de nettoyage au sein de leur communauté (jardin, plage, etc.)	Les jeunes simulent un mini-procès pour décider du droit de vote de chacun. Chaque partie doit argumenter pour ou contre.	Les jeunes préparent une célébration à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme (en invitant une organisation liée aux droits de l'Homme pour un débat et en organisant une exposition concernant les droits de l'Homme).
Vie privée	Les jeunes s'écrivent à eux-mêmes une lettre dans laquelle ils racontent un secret, et l'envoient par courrier à leur domicile. Au cours d'un camp, les jeunes préparent une pièce de théâtre sur le respect de la vie privée lors d'un camp.	Les jeunes utilisent internet pour rechercher et collecter des informations pour le prochain camp d'été. Chaque jeune doit être encouragé à tenir un journal intime.	Les jeunes invitent un expert pour parler de confidentialité et de sécurité sur internet à tous les groupes locaux.
Solidarité	Lancez le sujet de la migration, les jeunes réfléchissent ensemble sur les raisons des déplacements des personnes, pourquoi vont-elles vivre ailleurs ? (catastrophes naturelles, guerre, etc.). En imaginant qu'ils doivent fuir soudainement de chez eux, ils choisissent cinq choses à mettre dans leur sac à dos et expliquent pourquoi elles sont importantes pour eux. Dans un scénario où les jeunes ont un nouveau camarade à l'école ayant été forcé de fuir son pays d'origine, demandez leur d'identifier cinq choses qu'ils peuvent faire pour l'aider.	Les jeunes décrivent un moment où ils se sont mobilisés pour les autres. Ces histoires sont ensuite interprétées en termes de droits de l'Homme, à l'aide de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.	Les jeunes analysent les articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et évaluent sa mise en œuvre au sein de leur collectivité. L'échelle d'évaluation peut être : tout le monde, la plupart des personnes, certaines personnes, peu de personnes ou personne. Après avoir identifié quelles personnes particulières de la communauté sont exclues, les jeunes développent un projet pour améliorer cela.
Équité et égalité	Lors d'un camp, la meute reçoit différentes quantités d'aliments pour chacun des six membres, mais l'un d'entre eux ne reçoit aucun aliment. Les jeunes apprennent les concepts d'équité et d'égalité, la distribution alimentaire et le partage, et sont invités à partager leurs sentiments et leurs opinions sur ces concepts.	En utilisant des images et des photos, les jeunes font leur propre journal, en identifiant une situation lors de laquelle les articles de la Convention des droits de l'enfant n'ont pas été respectés.	Les jeunes mènent l'atelier n°5 - « Ce n'est pas juste », tiré de la publication de l'OMMS, Construire la Paix Ensemble. L'atelier analyse les liens entre la paix et la justice à l'échelle mondiale : le déséquilibre du commerce/marché international, les règles du jeu économique et la distribution des ressources dans le monde.

6. Conditions de vie et bien-être

BUT : Sensibiliser et comprendre les droits de l'Homme pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en tant qu'humains, et ceci dans un environnement social, économique, politique et naturel qui favorise leur bien-être.

Tranche d'âge	< 11	de 11 à 14 ans	15 +
Nourriture	Les jeunes étudient un marché alimentaire local et discutent de la façon dont la nourriture arrive dans leur assiette.	Les jeunes organisent une collecte de nourriture dans la communauté et donnent de la nourriture à une organisation travaillant avec les familles dans le besoin.	Les jeunes font un jeûne de 30 heures pour discuter de la faim et utilisent ce projet pour collecter des fonds pour une organisation travaillant sur la sécurité alimentaire.
Eau et assainissement	Les jeunes jouent à un jeu où ils doivent porter de grands récipients remplis d'eau d'un côté à l'autre d'un champ. Ils discutent ensuite de l'accès à l'eau dans le monde entier.	Les jeunes tiennent un journal des moments et de la façon dont ils utilisent de l'eau au cours de la semaine. Au cours de la réunion hebdomadaire, ils comparent leurs expériences et discutent de la façon dont la consommation d'eau peut être réduite.	Les jeunes prennent connaissance des principales sources de pollution étant susceptibles de contaminer un important plan d'eau près de leur ville ou de la communauté. Ils créent ensuite une brochure expliquant ce que chaque individu pourrait faire pour garder l'eau propre et la distribuent aux gens qui vivent autour de ce plan d'eau.
Sécurité sociale	Les jeunes imaginent une situation dans laquelle ils ont été blessés à l'école, sont allés à l'hôpital, et ont reçu des services gratuitement lorsqu'ils ont montré leur carte de sécurité sociale. Ils sont ensuite invités à discuter des conséquences qu'engendrent le fait de ne pas avoir de carte de sécurité sociale.	Les jeunes débattent sur le rôle du gouvernement dans leur ville, région, état ou pays, de fournir des services pour la société.	Les jeunes font des recherches sur les filets de sécurité sociale pour les jeunes et les adultes dans leur pays et présentent l'information au groupe.
Santé	Invitez un médecin ou une infirmière pour parler de leur profession et des services de santé dans votre pays.	Les jeunes se portent bénévoles pour une organisation de santé internationale comme le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et apprennent sur leur travail à travers le monde.	Les jeunes dressent une liste des services de santé pour les jeunes (santé mentale, santé sexuelle, santé reproductive, etc.) étant disponibles dans leur communauté et distribuent la liste aux écoles locales.
Logement	Les jeunes créent leur concept de maison et le présentent aux membres de leur unité.	Les jeunes font du bénévolat dans un refuge pour sans-abri.	Les jeunes aident à reconstruire une maison dans votre communauté.
Développement personnel	Invitez les jeunes à répondre à la question, « quel est mon rêve et comment pourrais-je le réaliser ? ». Proposez-leurs d'apporter un objet représentant cette réponse et de le présenter au groupe.	Les jeunes discutent du rôle que joue l'éducation dans le développement personnel, de pourquoi certaines personnes n'ont pas accès à l'éducation, et de comment cela peut affecter leur développement physique, intellectuel, spirituel, affectif et social.	Inviter un membre d'une communauté indigène pour parler du principe d'auto-détermination , et comment cela se rapporte à leur droit au développement personnel en tant que groupe.

Vivre avec dignité	Les jeunes utilisent un jeu de cartes sur lequel sont écrits différents types de discrimination (racisme, xénophobie, etc.) pour réfléchir à ce que ces mots signifient et comment ils peuvent nuire au développement d'un individu. Partagez et de comparez les réponses.	Les jeunes jouent à un jeu de rôle où chaque scout doit réagir à une liste de phrases au sujet de la discrimination et expliquer comment cela peut nuire à leur rôle. Par exemple, en jouant à l'activité « Take a Step Forward » .	Les jeunes débattent sur le concept de l'euthanasie, réfléchissent ensemble sur les avantages et les inconvénients de l'euthanasie et essaient de se mettre d'accord sur les trois raisons les plus convaincantes du pour et du contre.
Vivre sans guerres	Les jeunes créent une fresque de la paix avec des propos et/ou des images sur ce que signifie la paix pour chaque scout.	Invitez un vétéran de la guerre à venir parler de la guerre et de la paix.	Menez la formation sur le dialogue du Scoutisme Mondial pour en savoir plus sur le rôle que jouent le dialogue interreligieux et interculturel pour instaurer la paix.
Environnement propre	Les jeunes se promènent dans leur communauté et trouvent les endroits les plus pollués. Ils discutent ensuite de la cause de cette pollution, de ce qu'ils peuvent faire pour changer cela, et planifient une activité de nettoyage.	Les jeunes réfléchissent sur l'interdépendance de toutes les choses vivantes et non vivantes. Par exemple, en jouant à l'activité « Toile de la Vie » .	Les jeunes calculent l'empreinte carbone de leur dernier camp scout et font un partenariat avec une organisation pour planter la quantité d'arbres nécessaire afin de compenser la pollution engendrée.
Développement	Les jeunes utilisent des cartes comprenant des besoins les concernant pour essayer de reproduire la pyramide des besoins de Maslow. Ils discutent ensuite de l'impact de la pauvreté sur ces besoins.	Les jeunes visitent un bureau des Nations Unies et apprennent sur leur travail en matière de développement international.	Les jeunes se renseignent sur l'indice de bonheur du Bhoutan avant de discuter et de comparer cette mesure avec l'indice de développement humain.



Droits et responsabilités (aider les jeunes à s'équilibrer)

Dans le Scoutisme, nous cherchons à habiliter les jeunes à devenir de bons citoyens en les aidant à comprendre non seulement leurs droits, mais aussi leurs responsabilités. Pour cela, nous utilisons des petits groupes comme terrains d'essai, et nous aidons ensuite les jeunes à transférer ce qu'ils ont appris au sein de leur meute, patrouille, unité ou autres petits groupes, dans des espaces plus vastes comme une ville, une région, un état ou un pays. Nous encourageons les scouts à se rappeler que chacun est membre d'une communauté et a la responsabilité de l'entretenir.

Responsabilité

Une responsabilité est un devoir ou quelque chose que quelqu'un doit faire.

Une responsabilité peut être une corvée au sein du camp ou dans les quartiers généraux du groupe, ou cela peut être simplement le fait de suivre les règles, en aidant les autres et en apportant des changements positifs. Lorsqu'une personne travaille pour aider l'ensemble de la communauté, elle travaille pour le bien commun. Obéir aux lois est une responsabilité importante.

Loi

Une loi est une règle établie par une communauté dictant la manière de se comporter ou d'agir.

Diverses communautés ont des lois différentes. Par exemple, de nombreux pays ont des lois qui régissent l'ensemble du pays, ainsi que des lois qui régissent les différents états. Les villes, villages et quartiers ont leurs propres lois de gouvernance.

Dans le Scoutisme, les jeunes apprennent que si un membre de la communauté enfreint une loi, il y a des conséquences. Les lois contribuent à protéger les droits des citoyens. Si une loi est injuste, c'est la responsabilité de la communauté de la modifier. Les lois peuvent être modifiées ou changées lorsque des citoyens responsables agissent.

Pour les scouts, comprendre leur Promesse et Loi, qui pour la plupart comprennent le terme « devoir », est au cœur de la compréhension du concept de responsabilité. Comme Baden-Powell a écrit, « la Promesse scoute et la Loi sont notre force disciplinaire obligatoire. »

Droit

Un droit est une liberté étant protégée.

Les citoyens de différents pays ont des droits différents. Dans certains pays, les droits peuvent être inscrits dans une Constitution écrite, énonçant certaines libertés qui ne peuvent être enlevées à aucun citoyen. **Ces droits peuvent inclure la liberté de parole, la liberté d'expression et la liberté de religion.** Les dirigeants établissent des lois pour protéger les droits du peuple. Les deux concepts se renforcent mutuellement.

Dans le Scoutisme, nous travaillons pour aider les jeunes à comprendre qu'ils ont non seulement des droits, mais aussi des responsabilités. Par exemple, nous devons encourager les scouts à reconnaître que chacun a le droit de pratiquer sa propre religion et a la responsabilité de respecter les personnes de religions différentes.

Au sein d'une troupe, bien que chaque scout ait le droit de participer, il a aussi la responsabilité de respecter tous les autres scouts voulant participer. Ces notions de droits et de responsabilités entant qu'idées se renforçant mutuellement doivent faire partie de toute discussion sur les droits de l'Homme, car elles enseignent que pour que vos droits soient respectés, vous devez également respecter activement les droits des autres personnes.



Un espace sûr et juste pour l'humanité : le concept de développement durable

Le monde a beaucoup changé depuis le début du Scoutisme et depuis que Baden-Powell nous a donné les deux buts de la vie les plus importants et pertinents que chaque scout doit poursuivre : « quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que vous ne l'avez trouvé, et mettre du bonheur dans la vie des autres ». Cela signifie prendre soin de la planète et des gens qui y vivent.

Mais de nos jours, nous vivons dans un monde beaucoup plus complexe, pluriel et interconnecté où les inégalités et la pauvreté, en plus d'étirer les limites de la planète, peuvent mettre en péril la survie même de l'humanité.

En 2012, un cadre visuel pour le développement durable a été présenté par Oxfam dans le but de relever le défi de l'humanité pour le XXI^e siècle :

«...éradiquer la pauvreté et assurer la prospérité pour tous dans la limite des moyens des ressources naturelles limitées de la planète ». ⁶

⁶ Un espace sûr et juste pour l'humanité, document de travail d'Oxfam, février 2012

Mais que signifie le développement humain durable ?

Le développement humain durable exige que l'on considère le développement d'une manière multidisciplinaire, plaçant les personnes au centre du développement et garantissant la protection des opportunités de vie des générations présentes et futures, en respectant la planète dont dépend toute forme de vie.

Atteindre le développement durable signifie d'une part que, toutes les personnes aient les ressources nécessaires pour satisfaire leurs droits d'Homme tels que la nourriture, l'eau, les soins de santé, l'énergie et l'éducation, et d'autre part que, l'utilisation des ressources naturelles ne cause aucune dégradation environnementale critique tel que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'acidification des océans, etc.

Ainsi, ce cadre visuel pour le développement durable combine le concept de frontières de la planète, ce qui signifie que lorsque nous utilisons nos ressources naturelles, nous mettons la planète en péril, et le concept de frontières sociales, ce qui signifie qu'au-dessous de cette zone, les gens n'obtiennent pas ce qui leur est nécessaire pour vivre avec dignité.

L'illustration 1 ci-dessous nous montre une représentation simple de ce double objectif. Entre ces deux limites, nous pouvons trouver un espace sûr et juste pour l'humanité.

En d'autres termes, et ceci n'est pas nouveau pour un scout, c'est le message ultime de notre fondateur : créer un monde meilleur où tous les hommes ont un accès galé aux droits et aux ressources nécessaires pour vivre dignement et épanoui.

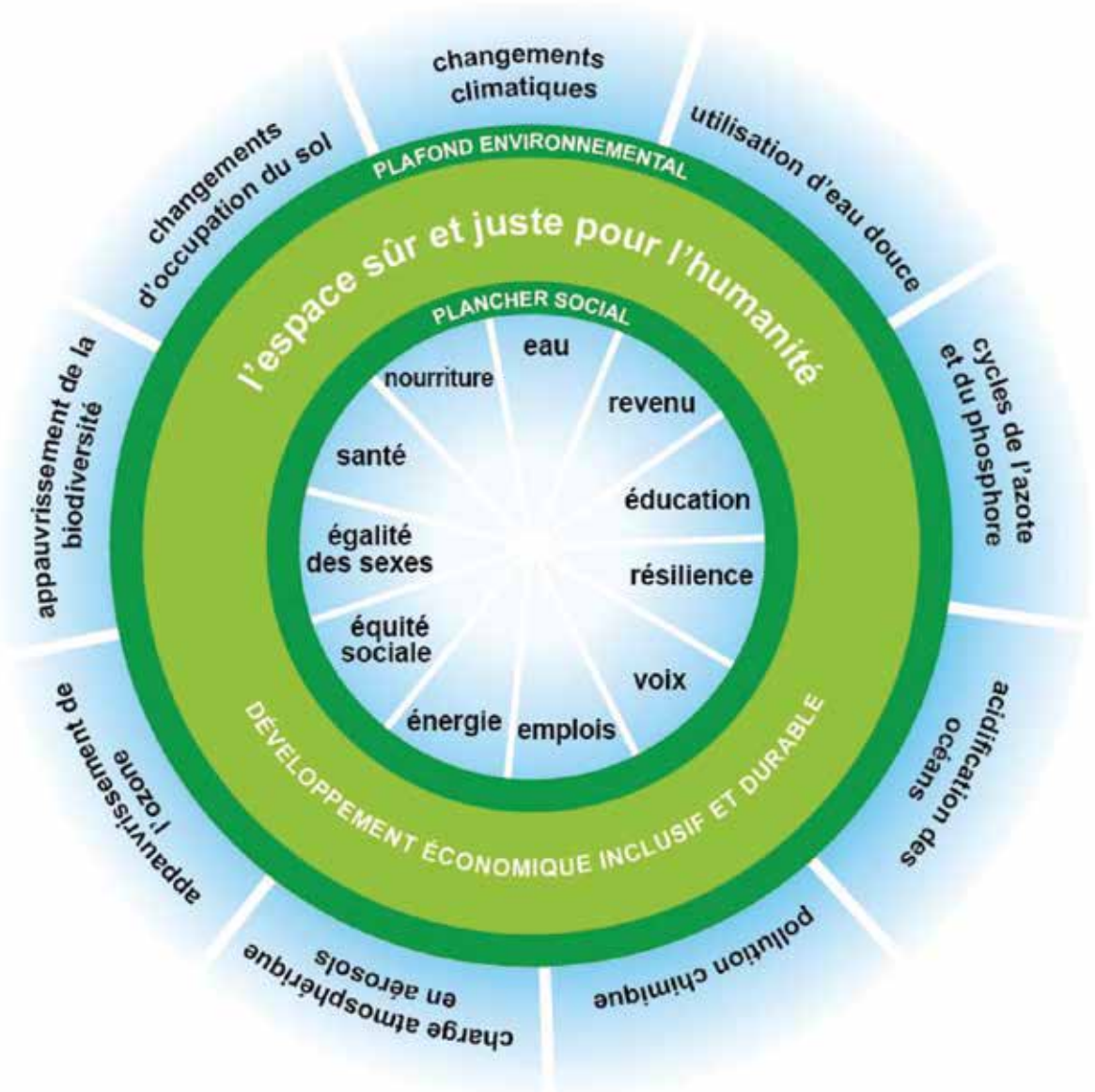


Illustration 1 : L'espace sûr et juste pour l'humanité, par OXFAM

Les deux dimensions font partie de l'un des principes du Mouvement Scout : le Devoir envers autrui. En d'autres termes, « la participation au développement de la société avec reconnaissance et respect de la dignité de l'humanité et de l'intégrité du monde naturel ».

La bonne nouvelle est que les scouts du monde entier contribuent déjà à la création de cet espace sûr et juste pour l'humanité : lorsqu'ils s'engagent dans l'éradication de la pauvreté, dans l'accès à l'éducation ou à l'eau potable, dans la plantation d'arbres, dans la promotion de l'énergie propre et dans de nombreuses autres actions, projets et campagnes.

Mais beaucoup reste à faire pour le bien commun et pour assurer un monde meilleur aux générations présentes et futures. Ainsi, en septembre 2015, les pays représentés aux Nations Unies ont adopté un ensemble d'objectifs pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous.

Ils sont appelés les Objectifs de Développement Durable, et ces 17 objectifs (Illustration 2) visent à transformer notre monde via des objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030. Tout le monde peut être impliqué et avoir un impact.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Illustration 2 : Objectifs de Développement Durable



Compte tenu de la responsabilité de tous les scouts dans la promotion d'une culture de la paix, des droits de l'Homme et du développement durable de la planète, quels types d'actions et de projets peuvent être développés pour créer un impact positif sur la société ?

Vous trouverez de nombreuses ressources sur les liens ci-dessous pouvant inspirer et motiver vos communautés et groupes locaux à prendre un engagement personnel pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte et pour prendre soin de notre « maison commune ». Donc, la question à laquelle nous sommes mis au défi de répondre est : Pouvons-nous tous vivre dans le « donut » ? Que pouvons-nous faire en tant que scouts pour y parvenir ?

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/tag/2030-agenda/page/2/>

<http://worldslargestlesson.globalgoals.org/>

<https://www.unicef.org/agenda2030/>

Comment traiter les sujets sensibles découlant de la discussion de la paix et des droits de l'Homme

Nous savons tous que les scouts viennent de différentes cultures, identités, générations, religions, etc.. Et nous pensons que cette diversité est l'une des caractéristiques uniques de notre Mouvement. De plus, nous croyons que cette diversité est à la base de la richesse du Mouvement en termes d'idées et de programmes qui aident à créer un monde meilleur.

Cependant, certains sujets attirent un large éventail d'opinions différentes provenant de ce contexte diversifié. Des sujets sensibles concernent les problèmes touchant les jeunes dans tous les domaines des droits de l'Homme.

En effet, certains de ces sujets sont considérés comme tabous dans certaines cultures, soit parce qu'ils font partie de leur identité religieuse ou culturelle, soit simplement en raison de pratiques défavorables liées à la façon dont ils traitaient le sujet dans le passé.

Il y a un autre facteur qui peut contribuer à la sensibilité du sujet. Dans de nombreux cas, les personnes qui discutent du sujet peuvent s'adapter et trouver un terrain d'entente avec les autres. Cependant, elles seront confrontées à un défi important lorsqu'elles retourneront sur le terrain avec leurs troupes qui ne sont pas bien exposées à l'autre point de vue, ce qui rend difficile l'obtention d'un accord.

En nous appuyant sur la solide unité du Mouvement Scout, et en continuant à tirer parti d'une telle diversité au sein de notre Mouvement, nous recommandons fortement l'approche suivante pour traiter les sujets sensibles :

1. Abordez le sujet avec une attitude pédagogique.
2. Assurez-vous que le Mouvement respecte toutes les cultures.
3. Pratiquez une écoute active tout au long des discussions.
4. Commencez avec les faits sur le sujet et prenez du temps dans la recherche et l'écoute des différents aspects du sujet.
5. Référez-vous aux faits que vous avez recueillis sur le sujet.
6. Commencez à naviguer entre les différents points de vue avec un esprit ouvert.
7. Utilisez les faits pour vérifier vos perceptions et posez des questions pour comprendre les différents points de vue.
8. Argumentez objectivement et ne soyez pas dur envers vous-même ou envers les autres personnes pendant la discussion.
9. Essayez de trouver un espace commun sur lequel tout le monde peut s'entendre.
10. Lorsque vous faites face à un conflit dans la discussion, revenez à nos valeurs communes.
11. Soyez prêt à changer vos perceptions et à apporter ce changement aux autres.
12. Commencez à avoir des discussions avec des personnes expérimentées dans la gestion de conversations sensibles.
13. Discutez dans un premier temps du niveau des principaux responsables et décideurs au sein de votre OSN.
14. Ne vous sentez pas obligé d'accepter quelque chose avec lequel vous n'êtes pas d'accord.

Un autre outil efficace est le dialogue, qui sera abordé dans la section suivante.



Dialogue

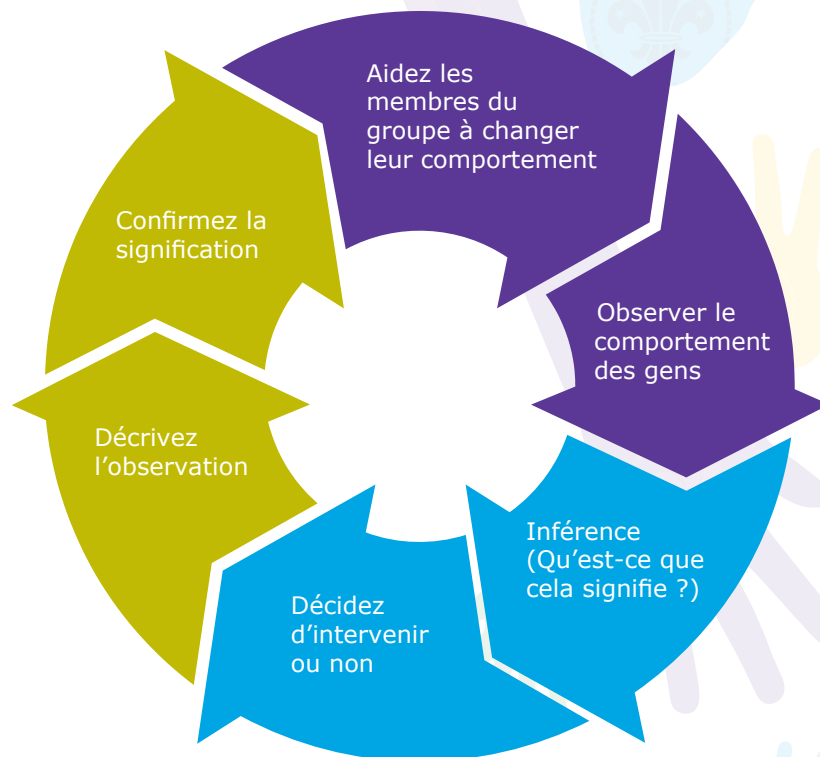
Le but du dialogue n'est pas de trouver un accord mais de trouver un terrain d'entente où les parties impliquées peuvent établir une relation de confiance et collaborer pour identifier les perspectives, les solutions ou les moyens qui peuvent créer un environnement constructif.

Le dialogue peut être appliqué dans différentes circonstances, comme une conversation normale ou un conflit. Intégrer le dialogue dans nos vies nous aide à améliorer la façon dont nous partageons et percevons les autres personnes, nous incitant à vouloir comprendre l'autre personne et le contexte. Cela nous permet également d'être plus ouverts à prendre en considération les différentes perspectives, à écouter activement et à poser des questions pour déterminer les causes de tout conflit ou problème.

Il y a dix principes du dialogue à prendre en compte pour avoir une approche du dialogue permettant d'aborder des situations qui pourraient être sensibles ou difficiles à gérer en raison de leur nature :

1. Mettre en place un espace sécurisé
2. Convenir que l'objectif principal du dialogue est l'apprentissage
3. Utiliser les compétences de communication appropriées
4. Définir les règles de base nécessaires
5. Prendre des risques, exprimer des sentiments et confronter les perceptions (honnêteté)
6. La relation est l'aspect le plus important
7. Aborder progressivement les questions les plus difficiles à traiter
8. Ne pas abandonner ou éviter les problèmes difficiles
9. S'attendre à être changé: une fois que vous participez au dialogue, attendez-vous à être changé.
10. Apportez un changement aux autres personnes

Lorsque nous abordons un sujet sensible ou que nous sommes dans une situation de conflit, nous pouvons utiliser le dialogue comme un outil pour faciliter le processus, afin que les parties trouvent, non pas un accord, mais un terrain d'entente.



Le Cycle d'Intervention, Diagnostic de Roger Schwarz (tiré de son livre « The Skilled Facilitator ») suggère d'utiliser les étapes suivantes :

- **Observer le comportement des gens** : Que font les gens ? Comment se déplacent-ils ? Que peut nous dire leur langage corporel ?
- **Inférence (Qu'est-ce que cela signifie ?)** : Est-ce juste notre interprétation de ce que nous voyons, basée sur nos propres expériences et perspectives ? Comme cela n'est pas confirmé, nous pouvons seulement l'utiliser comme une référence, mais pas comme une vérité définitive.
- **Décidez d'intervenir ou non** : En fonction de ce que vous observez et de l'information dont vous disposez, c'est à vous de décider si vous pouvez intervenir en tant que facilitateur dans une situation spécifique.
- **Décrivez l'observation** : Partagez avec les parties ce que vous avez observé.
- **Confirmez la signification** : Partagez avec les parties votre interprétation de la situation que vous avez observée. Vous pouvez confirmer avec chaque partie si votre perception du comportement et/ou de la conversation est correcte. Posez des questions pour aller plus loin et permettre à chaque personne de confirmer ou de corriger votre interprétation.

Dans le processus de questions et réponses, toutes les autres parties écoutent et partagent l'information, tout en s'entraînant. Pour vous, en tant que facilitateur, l'information vous aidera à comprendre et à connaître les pensées et les sentiments des personnes impliquées.

- **Aidez les membres du groupe à changer leur comportement** : Comme vous avez déjà réussi à impliquer les parties pour qu'elles partagent leurs pensées, leurs sentiments et leurs perceptions, elles peuvent être dans une position plus confortable et ainsi être disposées à étudier les différentes manières de se comporter pour trouver un terrain d'entente.
- Vous pouvez demander directement aux parties si elles sont disposées à franchir cette étape. Vous pouvez poser des questions, utiliser des informations partagées antérieurement au cours du processus, poser des réflexions, demander des opinions et des préoccupations, paraphraser, extrapoler à des situations similaires connues par les personnes impliquées, constituer un rapport, etc. N'hésitez pas à interrompre de manière respectueuse si la conversation s'éloigne du terrain d'entente et se concentre sur les problèmes de conflit.

Souvenez-vous que l'objectif principal du dialogue est de faciliter l'échange de points de vue avec une approche dépourvue de tout jugement, afin que les gens puissent être ouverts à comprendre et à prendre en compte l'opinion des autres personnes, lorsque vous exprimez votre propre perspective.



ÉVALUATION

Pour assurer la mise en œuvre réussie de ce cadre éducatif, la dernière étape de tout cycle d'un processus doit être le processus d'évaluation. Ce processus de détermination systématique qui utilise des critères régis par un ensemble de normes, que nous appelons processus d'évaluation, est vraiment important pour le progrès de toute expérience.

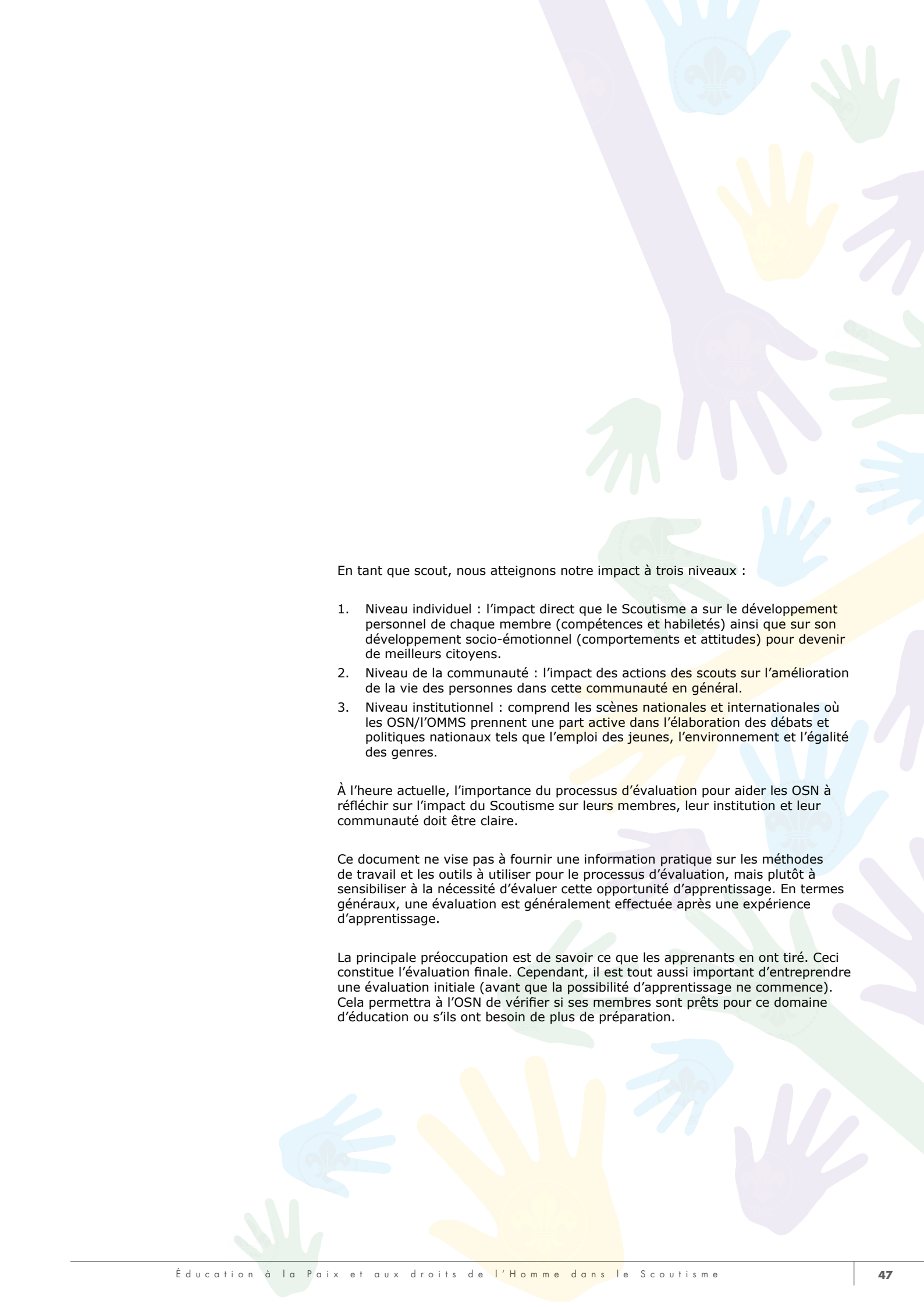
Comme tout processus éducatif, l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme doit être évaluée après les processus de développement et d'exécution. Ce processus d'évaluation peut aider les OSN à :

- évaluer l'impact et la pertinence de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Programme des Jeunes national et son impact sur la communauté locale.
- déterminer le degré de réalisation des objectifs éducatifs fixés.
- démontrer l'efficacité du Programme des Jeunes dans le Scoutisme auprès des parties prenantes et des donateurs au sein des communautés. Il fournit une mesure de la performance à des fins de commercialisation.
- aider à la prise de décision pour d'autres étapes dans le futur. Cela peut être la continuation des éléments éducatifs déjà développés, ou un nouveau développement pour correspondre aux besoins et à la réalité de l'OSN et de la communauté environnante.

Impact social

L'évaluation de l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Programme des Jeunes national donnera aux OSN l'indication appropriée de leur impact sur la société. Mesurer l'impact commence par l'élaboration d'un modèle de la théorie du changement, qui explique la corrélation entre les besoins auxquels une organisation répond par ses actions et les conséquences et résultats obtenus grâce à ces actions, qui mènent finalement à la réalisation de l'impact souhaité.

Pour le Scoutisme, l'impact social est considéré comme l'effet d'une activité scout sur les individus et les familles au sein d'une communauté ainsi que sur le scout impliqué dans la planification et la mise en œuvre de cette activité.



En tant que scout, nous atteignons notre impact à trois niveaux :

1. Niveau individuel : l'impact direct que le Scoutisme a sur le développement personnel de chaque membre (compétences et habiletés) ainsi que sur son développement socio-émotionnel (comportements et attitudes) pour devenir de meilleurs citoyens.
2. Niveau de la communauté : l'impact des actions des scouts sur l'amélioration de la vie des personnes dans cette communauté en général.
3. Niveau institutionnel : comprend les scènes nationales et internationales où les OSN/l'OMMS prennent une part active dans l'élaboration des débats et politiques nationaux tels que l'emploi des jeunes, l'environnement et l'égalité des genres.

À l'heure actuelle, l'importance du processus d'évaluation pour aider les OSN à réfléchir sur l'impact du Scoutisme sur leurs membres, leur institution et leur communauté doit être claire.

Ce document ne vise pas à fournir une information pratique sur les méthodes de travail et les outils à utiliser pour le processus d'évaluation, mais plutôt à sensibiliser à la nécessité d'évaluer cette opportunité d'apprentissage. En termes généraux, une évaluation est généralement effectuée après une expérience d'apprentissage.

La principale préoccupation est de savoir ce que les apprenants en ont tiré. Ceci constitue l'évaluation finale. Cependant, il est tout aussi important d'entreprendre une évaluation initiale (avant que la possibilité d'apprentissage ne commence). Cela permettra à l'OSN de vérifier si ses membres sont prêts pour ce domaine d'éducation ou s'ils ont besoin de plus de préparation.



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

À l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, il existe un large éventail de supports pédagogiques disponibles concernant la paix et les droits de l'Homme pouvant être utilisés ou adaptés à la méthode éducative non-formelle du Scoutisme.

En effet, la méthode scout se prête à aider les gens à comprendre les problèmes de paix et de droits de l'Homme fondés sur le respect mutuel et l'acceptation, le rejet de la discrimination ou d'autres violations des droits de l'Homme. Une « approche basée sur les droits de l'Homme » encourage une méthode participative au processus d'apprentissage, comprenant les actions, activités ou jeux suivants, étant très adaptables au Scoutisme.

From Scouting

- Unguvu 2 - Diversité et Inclusion dans le Scoutisme
<https://www.scout.org/node/58826>
- All Different, All Equal – Diversity toolkit (Tous différents, tous égaux : Boîte à outils sur la diversité)
<https://www.scout.org/node/6029>
- Them 'n Us - A Toolkit on Diversity in Scouting (Eux & Nous : Boîte à outils sur la diversité dans le Scoutisme)
<https://www.scout.org/node/6028>
- Him 'n Her – A Handbook on Scouting and Equal Opportunity for Boys and Girls (Lui et elle : Manuel sur le Scoutisme et l'égalité des chances pour les garçons et les filles)
<https://my.Scouts.ie/uploads/files/One%20Programme/Him%20and%20Her.pdf>
- Messengers of Peace - A Renewed Gift of Peace to the World (Messagers de la Paix - Un cadeau de paix renouvelé pour le monde)
<https://www.scout.org/node/22786>
- Messengers of Peace Kit and Scouts Messengers of Peace Timeline (Kit des Messagers de la Paix et chronologie des scouts Messagers de la Paix)
<https://www.scout.org/node/46930>
- Building Peace Together (Construire la paix ensemble)
<https://www.scout.org/node/6284>
- Scouting and Peace (Le Scoutisme et la paix)
<https://www.scout.org/node/6289>
- Les documents inclus dans le rapport final du groupe de travail de l'OMMS sur les droits de l'Homme
- Vidéo : Diversité et Inclusion – Région Inter-Amérique du Scoutisme
<https://www.scout.org/videoDI?language=en>

Provenant des organisations internationales

Éducation aux droits de l'Homme pour les jeunes dans un milieu éducatif non-formel

- Boussole : http://www.coe.int/t/dg4/eycb/source/compass_2012_final.pdf
- L'Institut danois des droits de l'Homme : Boîte à outils pédagogique : [Éducation aux droits de l'Homme](#)
- Equitas : Trousse On ne joue pas avec les droits ! Manuel pour l'éducation aux droits de l'Homme pour les enfants en milieux non-formels
- Equitas : Speaking Rights (droits d'expression) ! Manuel pour l'éducation aux droits de l'Homme pour les jeunes en milieux non-formels

Éducation aux droits de l'Homme pour les jeunes dans un milieu éducatif formel

- [Manuel pour l'Éducation aux droits de l'Homme par l'UNESCO](#)
- [Éducation aux droits de l'homme par le HCDH](#)

Éducation aux droits de l'Homme pour les adultes, les formateurs ou les gens en général

- Equitas : [Formation de formatrices et formateurs « Concevoir et livrer efficacement des activités d'éducation aux droits humains »](#)
- The Human Rights Education Handbook : Effective Practices for Learning, Action and Change.
(Manuel sur l'éducation aux droits de l'Homme : Pratiques efficaces pour l'apprentissage, l'action et le changement)
- Manuel de l'animation d'Amnesty International : [Un guide d'utilisation des méthodologies participatives pour l'éducation aux droits de l'Homme](#)
- Kit d'information pour les éducateurs des jeunes pour les droits de l'Homme - <http://www.youthforhumanrights.org/freeinfo.html>.

Vidéo : Campagne des Nations Unies, #standup4humanrights
<https://www.youtube.com/user/UNOHCHR>

Vidéo : What is a Human Right? (Qu'est-ce qu'un droit de l'Homme ?)
<https://www.youtube.com/watch?v=JpY9s1Agbsw>

Vidéo : Re-thinking gender in Peacebuilding
(Repenser l'égalité des sexes dans la consolidation de la paix)
<https://www.youtube.com/watch?v=1DoRWBL-eNo>

Ressources naturelles et consolidation de la paix
<https://www.youtube.com/watch?v=-csxGMxyqxw>

Vidéo : Lumières de lions - faire la paix avec la nature
https://www.ted.com/talks/richard_turere_a_peace_treaty_with_the_lions

Vidéo : Présentation du « donut » : Un espace sûr et juste pour l'humanité
<https://www.oxfam.org/en/video/2012/introducing-doughnut-safe-and-just-space-humanity>



ANNEXE

OUTIL D'ÉVALUATION – 1,2,3,4... Égalité !

Liberté			
But : Sensibiliser et enseigner le fait que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun a droit à la liberté de vivre, à la liberté d'expression et de pensée, à la liberté de posséder des biens, et à la liberté de se déplacer.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Droit à la vie Chacun naît libre et égal, et a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.			
Liberté d'expression et de pensée Tout individu naît libre d'exprimer ses propres pensées et opinions.			
Liberté de posséder des biens Chacun naît libre de posséder des biens tels que la propriété, les idées, etc. Chacun est également responsable des résultats que la possession engendre.			
Droit à la sécurité Ceci comprend le maintien de l'intégrité et la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle.			
Liberté de mouvement, liberté de rester, liberté de chercher refuge Tout individu naît libre de vivre dans son pays de naissance, de se déplacer et de se réfugier ailleurs si les conditions de l'endroit actuel se détériorent.			

Éducation, jeu et travail			
But : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun concernant l'éducation, le repos, les loisirs, et le travail, dans des conditions décentes			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Enfance Les enfants ont le droit de vivre leur enfance et ont droit à une assistance et à des soins spéciaux.			
Éducation Toute personne a droit à l'éducation formelle, elle doit être gratuite, au moins pour les étapes fondamentales.			
Droit de choisir quoi apprendre Chacun a le droit de choisir quoi apprendre en fonction de son intérêt.			
Jouer et se reposer Chacun a droit à un équilibre entre le travail et le repos, les loisirs et le jeu. Un équilibre de vie est important.			
Droit au travail Tout personne a le droit de travailler et de choisir librement un emploi.			
Droits des travailleurs Tout individu qui travaille a droit à des conditions de travail justes et favorables.			
Commerce et affaires responsables Chacun a le droit de bénéficier d'un commerce et d'une entreprise équitables et responsables.			
Enfants soldats Les enfants ont le droit de refuser de rejoindre des forces militaires de quelque nature que ce soit.			
Esclavage Chacun a le droit de ne pas être tenu en esclavage, ce qui est interdit sous toutes ses formes.			

Justice			
But : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun concernant l'équité et la justice indépendamment de l'identité ou des conditions.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Procès, détention, innocence jusqu'à preuve de culpabilité Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.			
Avoir ses droits respectés par autrui Tout individu doit respecter les droits des autres, et ses propres droits doivent être respectés.			
Torture Nul ne sera soumis à la torture ou à des peines cruelles et dégradantes.			
Justice et protection Toute personnes est égale devant la loi et a droit sans distinction à une égale protection de la loi.			

Identité			
But : Sensibiliser et enseigner les droits de chacun de créer sa propre identité caractérisant ses qualités, ses croyances, son genre, sa personnalité, son regard sur les choses, ses expressions et/ou ses actions.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Orientation et identité sexuelle Chacun est libre de déterminer son identité de genre et son orientation sexuelle.			
Mariage et famille Chacun a le droit de se marier et de fonder une famille.			
Spiritualité, foi et croyance Chacun a droit à la liberté de croyance et de spiritualité.			
Droit à l'égalité des sexes Les garçons et les filles, les hommes et les femmes sont égaux.			
Culture et tradition Chacun a des droits culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.			
Capacités Toute personne a le droit d'être reconnue par ses capacités et son handicap.			
Origine et nationalité Tout individu a le droit à une nationalité.			

Interdépendance			
But : Sensibiliser et comprendre l'universalité et l'interdépendance des droits de l'Homme et la responsabilité de chacun à promouvoir la dignité humaine pour tous et une coexistence pacifique.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Non-discrimination Chacun a droit à tous les droits et libertés sans distinction d'aucune sorte.			
Respect et acceptation de la diversité⁷ (tous égaux, tous différents) Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits et ont droit à une égale protection face à la loi.			
Respect de l'humanité Tous doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.			
Devoirs et responsabilités pour le bien commun Chacun a des devoirs envers la communauté et doit reconnaître et respecter les droits et libertés des autres personnes pour le bien-être général dans une société démocratique.			
Participation et citoyenneté active Chacun a droit à la liberté d'association pacifique et à participer au gouvernement de son pays.			
Vie privée Chacun a droit à la vie privée, à la famille, au domicile et à la correspondance, sans aucune atteinte à son honneur et à sa réputation.			
Solidarité Toute personne en tant que membre de la société a droit à la sécurité sociale et a droit à la réalisation, par l'effort national et la coopération internationale, des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité.			
Équité et égalité Tous les êtres humains sont égaux en dignité et ont droit à un niveau de vie et à une protection sociale, si nécessaire.			

⁷ Diversité et Inclusion par l'OMMS. <https://www.scout.org/diversityandinclusion>

Conditions de vie et bien-être			
But : Sensibiliser et comprendre les droits de l'Homme pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en tant qu'humains, et ceci dans un environnement social, économique, politique et naturel qui favorise leur bien-être.			
Considérer les droits suivants pour développer l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme			
Nourriture Chacun a droit à un accès physique ou économique à une nourriture suffisante et décente, en veillant à ce que cet accès soit régulier, permanent et sans restriction.			
Eau et assainissement Chacun a droit à un accès à l'eau suffisant, sûr, accessible et abordable.			
Sécurité sociale Chacun a le droit d'accéder aux services sociaux qui garantissent sa sécurité au cas où elle ne pourrait pas subvenir à ses besoins.			
Santé Tout le monde a droit à des services de santé disponibles, accessibles, acceptables et de qualité.			
Logement Chacun a droit à un logement qui répond au minimum aux critères suivants : sécurité d'occupation ; disponibilité de services, d'installations et d'infrastructures ; abordabilité ; habitabilité ; accessibilité ; emplacement sûr ; et adéquation culturelle.			
Développement personnel Chacun a le droit au libre et plein développement de sa personnalité pour atteindre son plein potentiel.			
Vivre avec dignité Chacun a le droit d'être valorisé, respecté et traité éthiquement pour ce qu'il est.			
Vivre sans guerres Chacun a le droit à une vie sans guerre.			
Environnement propre Chacun a droit à un environnement de qualité qui permet une vie de dignité et de bien-être où l'air, l'eau et la terre sont protégés.			
Développement Chacun a le droit de participer, de contribuer et de bénéficier du développement économique, social, culturel et politique.			

RÉSOLUTIONS DES CONFÉRENCES MONDIALES DU SCOUTISME RELATIVES À LA PAIX ET À L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Cette section contient des résolutions institutionnelles et des déclarations de Conférences Mondiales du Scoutisme étant clairement en lien avec l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme dans le Scoutisme. Bien qu'il y ait de nombreuses autres résolutions étant indirectement liées, le document ne peut pas se permettre de toutes les mentionner ici.



4^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Kandersteg, Suisse, 1926

1926-15 Minorités

La Conférence

exhorte instamment les associations nationales des pays dans lesquels se trouvent des minorités ethniques à donner à ces minorités le droit de former des troupes d'éclaireurs qui, tout en appartenant à l'association nationale et en se soumettant à ses règlements, aient le droit d'employer leur langue propre dans leur activité intérieure et de nommer elles-mêmes leurs chefs, à la condition toutefois que ces derniers soient citoyens de l'état.

En outre, la Conférence décide qu'à son avis toute difficulté relative à des éclaireurs appartenant à une minorité nationale devrait être résolue par un accord entre l'association scout de leur nation d'origine et celle de l'état dont ils sont citoyens. Si, après examen approfondi, ces deux associations ne pouvaient s'entendre, le Bureau international saisisrait le Comité International de la question, pour solution et décision finale.

1926-18 Protection de l'enfance

La Conférence

appuie vigoureusement la résolution dans laquelle le Comité consultatif de la Société des Nations pour la protection de l'enfance demande que les futurs plans de développement des villes comportent des espaces libres pour terrains de jeux et piscines de natation. Il demande à ses membres de soumettre la question à l'attention de leurs délégués nationaux respectifs à la Société des Nations.

9^e Conférence Mondiale du Scoutisme - La Haye, Pays-Bas, 1937

1937-10 Scoutisme d'Extension

La Conférence

demande au Bureau International de rassembler une documentation sur le Scoutisme d'Extension en s'adressant aux compétences médicales et Scoutes, et de la mettre à la disposition de toutes les Associations Scoutes.

Il demande aussi au Bureau International de saisir une prochaine occasion pour présenter cette question à des Congrès Internationaux de médecins, afin d'obtenir leur coopération en envoyant à ces réunions des Commissaires Scouts spécialement au courant de la branche d'Extension.

10^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Edimbourg, Royaume-Uni, 1939

1939-15 Conférence des Chefs du Scoutisme d'Extension

La Conférence

accepte avec reconnaissance l'aimable invitation des Eclaireurs de Hollande à organiser, dans leur pays, pendant l'été de 1940 une conférence réunissant les Chefs du Scoutisme d'Extension des diverses associations.

11^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Château De Rosny, France, 1947

1947-14 Personnes Déplacées

La Conférence

adresse ses vœux aux groupements scouts institués parmi les personnes déplacées, connus sous le nom de D.P. scouts, et sur l'invitation du Comité International recommande l'adoption de la procédure suivante :

- a) Une nouvelle attribution sera immédiatement accordée au Bureau International du Scoutisme pour enregistrer toutes les associations et groupes de D.P. scouts à présent en Autriche et en Allemagne.
En conséquence de cette nouvelle attribution le Bureau International s'attachera à aider
- b) de son mieux tous les D.P. scouts au moyen de conseils et d'avis - et, après consultation des autorités de contrôle, de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (O.I.R.) et de tout autre organisme compétent s'assurera que les buts, les principes et les méthodes scouts sont acceptés et mis en pratique, et qu'aucune propagande politique n'est faite.
- c) L'enregistrement par le Bureau International de ces D.P. scouts ne conférera pas le droit de participer à titre de membres au Congrès international du Scoutisme mais leur conférera la reconnaissance au titre de scouts sous la protection du Bureau International.
- d) Dans les pays autres que l'Autriche et l'Allemagne, il est recommandé aux scouts, qui sont encore dans une situation provisoire, de s'unir ou de s'affilier à la branche locale de l'association nationale reconnue comme membre du Congrès. Il est demandé à ces associations nationales d'apporter toute la courtoisie et toute l'aide possible à ces groupes.
- e) Tout D.P. scout qui se fixe dans un pays où existe une association reconnue par la Conférence aura la faculté de devenir membre de cette association ou de renoncer à son titre de scout. Une fois fixés, ces D.P. scouts cessent d'être en situation provisoire et sont astreints au respect des lois du pays d'adoption.
- f) Il est recommandé aux associations scoutistes du pays d'adoption d'autoriser ces D. P. scouts à se rattacher à des troupes organisées par des chefs du pays d'origine, et, jusqu'à ce que la citoyenneté du pays d'adoption soit conférée, de les autoriser à faire une Promesse scoutiste modifiée mais qui, cependant, devra inclure un serment de loyauté aux lois du pays de résidence.

1947-21 Appel des Nations Unies en faveur des enfants

Ayant pris bonne note de l'appel des Nations Unies en faveur des enfants, elle observe avec reconnaissance tout ce que font les mouvements pour le bien des enfants, et attire l'attention de ses membres sur ce grand but, laissant à chaque pays le soin de choisir les points d'application qu'ils jugeront les plus appropriés.

15^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Chutes du Niagara, Canada, 1955

1955-12 Extension, Comité et Fonds

- a) La Conférence remercie M. Junker de son admirable exposé sur les actions humanitaires en faveur des enfants handicapés.
- b) La Conférence salue la création du Comité consultatif international pour le Scoutisme d'Extension et recommande vivement aux pays membres qui ne l'ont pas encore fait, de promouvoir l'admission de garçons handicapés dans les troupes normales et, si la chose est impossible, de former des troupes rattachées aux sanatoria, hôpitaux et écoles spéciales. La Conférence est d'avis que le scoutisme a une grande importance dans le développement et la formation par le jeu de tous les garçons y compris ceux qui souffrent de déficiences diverses.
- c) La Conférence recommande que, lors des prochaines réunions mondiales, tenues sous les auspices de la Conférence, le pays hôte envisage d'attribuer le produit des collectes faites pendant les services religieux, au Fonds international pour le Scoutisme d'Extension, géré par le Bureau International, ou de le partager entre ce fonds et des réserves de bienfaisance nationales.

26^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Montréal, Canada, 1977

1977-19 Déclaration des droits de l'Homme

L'Organisation mondiale du Mouvement scout qui a un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies réaffirme son soutien à la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

29^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Dearborn, États-Unis, 1983

1983-04 Éducation à la Paix

La Conférence

charge le Comité Mondial de porter « l'Éducation à la Paix » à l'ordre du jour de la 30^e Conférence mondiale du scoutisme en 1985 et de faire le nécessaire pour que soit offerte la possibilité d'échanger des expériences concrètes et que soit encouragée la discussion d'actions à entreprendre.



30^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Munich, Allemagne, 1985

1985-05 Paix et Compréhension entre les Hommes

La Conférence

reconnaissant que, depuis sa création, le scoutisme a toujours été une force de paix dans le monde et que, de par sa nature universelle, il dispose de possibilités uniques pour traduire l'éducation à la paix dans des activités concrètes,

- accueille avec faveur la publication du dossier sur la paix et la compréhension entre les hommes et invite les organisations scouts nationales à utiliser ce document dans leurs pays respectifs et en coopération avec d'autres pays,
- recommande au Comité Mondial que la possibilité de partager des expériences concrètes sur l'éducation à la paix soient offertes lors de la prochaine Conférence mondiale.

31^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Melbourne, Australie, 1988

1988-04 Scoutisme avec les Handicapés

La Conférence

- approuve l'idée selon laquelle tous les chefs du Mouvement ont la responsabilité de promouvoir le Scoutisme avec les handicapés
- invite instamment toutes les Organisations scouts nationales à réviser leurs programmes afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins de tous les jeunes sans distinction de capacité
- encourage vivement toutes les Organisations scouts nationales à prendre des dispositions pour qu'une personne clé, influente
- dans l'équipe du programme au niveau national, soit spécifiquement chargée de la promotion du Scoutisme avec les handicapés
- invite instamment les Organisations scouts nationales à allouer des ressources suffisantes à la promotion d'un Scoutisme de qualité avec les handicapés.

1988-08 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Conférence

reconnaissant que le Scoutisme de par son caractère international et sa tradition offre des occasions uniques de construire la compréhension et l'amitié entre les jeunes

- encourage les Organisations scouts nationales à réviser leur programme pour les jeunes afin de faire en sorte que l'éducation à la paix et à la compréhension en constitue une partie intégrante
- recommande aux Organisations scouts nationales de mettre un accent particulier sur des activités d'éducation à la paix et à la compréhension à l'occasion d'une "Semaine de la paix" située autour de l'anniversaire du Fondateur en février 1989.

1988-08 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Conférence

considérant que 1988 est l'année du 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme par les Nations Unies

- réaffirme sa Résolution 1977-19 soutenant cette déclaration.

1990-15 Journée Internationale de la Paix

La Conférence

- prenant acte de la variété des activités ayant impliqué des Scouts et des Guides qui ont eu lieu au cours de la Semaine de la Paix 1989
- adhérant à l'idée « La Paix - un jour au moins »
- reconnaissant que 26 millions de Scouts et de Guides constituent une force importante dans le monde
- notant qu'en novembre 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 36/67 a décrété que chaque année le jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale serait officiellement déclaré Journée Internationale de la Paix, dédiée à la commémoration et au renforcement des idéaux de paix à l'intérieur des nations et entre les peuples
- décide, afin de promouvoir l'éducation à la paix et de témoigner son engagement sincère en faveur de la paix, que l'Organisation Mondiale fera la promotion de la Journée internationale de la Paix des Nations Unies, le troisième mardi de septembre chaque année
- invite toutes les Organisations scoutistes nationales à organiser et prendre part ce jour-là à des activités en faveur de la paix, sous le thème de « La Paix - un jour au moins ».

1990-16 Convention sur les Droits de l'Enfant

La Conférence

- considérant que le respect et la protection de la dignité de l'enfant et de ses droits moraux, sociaux, légaux et culturels sont la base élémentaire pour assurer un avenir plus sain et plus sûr à l'humanité
- reconnaissant l'obligation fondamentale qu'a un mouvement de jeunes de protéger et de promouvoir le meilleur intérêt des enfants et des jeunes
- se réjouit de l'adoption de la Convention sur les Droits de l'Enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989
- exprime son soutien aux dispositions de la Convention
- invite toutes les Organisations scoutistes nationales à jouer un rôle actif pour inciter leur gouvernement à ratifier la Convention et pour promouvoir sa diffusion parmi les adultes et les enfants
- encourage les Organisations scoutistes nationales à trouver les moyens de familiariser leurs responsables avec le contenu de la Convention et de l'appliquer dans le respect des besoins des enfants et des jeunes.

1993-13 Éducation Interculturelle

La Conférence

- préoccupée par le développement de phénomènes inquiétants tels que des poussées d'intolérance, de nationalisme, de racisme et d'exclusion sociale dans de nombreuses parties du monde débouchant de plus en plus sur des actes violents voire des conflits armés
- rappelant que le Scoutisme est un Mouvement d'éducation ouvert à tous sans distinction d'origine, de race ni de croyance et fondé sur un principe de promotion de la paix, de compréhension et de coopération sur le plan local, national et international
- réaffirme que le Scoutisme a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre ces phénomènes inquiétants par l'éducation de ses membres à la compréhension mutuelle, à la tolérance et à la recherche de la justice entre les personnes et les communautés
- invite instamment les Associations scoutistes nationales à revoir leur programme des jeunes pour y renforcer la dimension d'éducation interculturelle, à ouvrir toujours plus largement leur association à toutes les personnes et toutes les communautés sans exclusive aucune, dans l'esprit du droit à l'égalité dans le respect des différences, à mobiliser leurs ressources adultes et les moyens nécessaires sur ces objectifs
- demande aux Associations scoutistes nationales accueillant un événement international ou mondial de renforcer dans le programme de ces rencontres la découverte, la compréhension et le respect des différentes cultures
- demande au Comité Mondial et au Bureau Mondial de renforcer le soutien aux Associations scoutistes nationales pour les aider à agir dans ce sens.

1993-17 Travail des Enfants

La Conférence

- notant que l'exploitation du travail des enfants est toujours un problème de grande ampleur à l'échelle du monde et que le nombre des enfants mis au travail de manière précoce et de ce fait exposés à des dommages physiques, intellectuels et psychologiques, s'accroît d'année en année
- prenant en considération l'importance que l'Organisation Mondiale donne aux Droits de l'Enfant tels qu'ils sont exprimés dans la Convention des Droits de l'Enfant des Nations Unies
- consciente du fait que la protection des enfants et des jeunes gens est un objectif central de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
- recommande aux Associations scoutistes nationales de jouer un rôle actif de manière à accroître la prise de conscience de l'exploitation du travail des enfants en tant que problème mondial et de développer des moyens d'action créatifs pour contribuer à améliorer la situation actuelle
- encourage le Comité Mondial à renforcer la coopération avec l'OIT dans l'intérêt réciproque des deux organisations
- recommande aux Associations scoutistes établies dans les pays où l'OIT dispose de représentants permanents de prendre contact avec ces derniers pour rechercher toutes les possibilités d'une approche conjointe du problème du travail des enfants.



34^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Oslo, Norvège, 1996

1996-10 Dialogue Interreligieux

La Conférence

- considérant l'importance fondamentale et universelle des dimensions spirituelles et religieuses dans le cadre de la méthode éducative du Scoutisme
- considérant que le Mouvement Scout offre un cadre privilégié pour que les Scouts des différentes religions qui existent dans le monde échangent leur connaissance, leur compréhension et leur amitié
- accueillant avec satisfaction la première réunion des représentants des diverses familles religieuses qui s'est tenue à Genève en mars 1996
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et aux familles religieuses d'organiser des rencontres de représentants des diverses religions présentes dans le Mouvement
- encourage le Bureau Mondial du Scoutisme à promouvoir la dimension spirituelle et à améliorer la compréhension réciproque entre les diverses religions
- en appelle au Comité Mondial et aux Associations scouts nationales pour utiliser pleinement le potentiel œcuménique et interreligieux du Scoutisme.

1996-13 La Paix

La Conférence

- se référant à la résolution 1988-07 adoptée à Melbourne concernant l'éducation à la paix et à la compréhension
- notant la multiplication des conflits qui ravagent le monde détruisant des vies humaines et des infrastructures socio-économiques et culturelles
- accueillant positivement les initiatives des Associations scouts en vue de la sauvegarde ou du retour de la paix, notamment l'organisation par les Associations scouts de la région des Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre) d'un séminaire sur le rôle du Scoutisme face aux crises socio-politiques
- luttant contre la xénophobie et le racisme, et notant que des programmes d'apprentissage interculturel pour les jeunes remettent en question les stéréotypes nationalistes et offrent une éducation à la paix et à la tolérance
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme encourage les Associations scouts à revoir leur programme des jeunes afin :
 - de permettre aux scouts et à leurs responsables de rechercher et d'analyser les causes qui sont à la base des conflits
 - de promouvoir la paix, la tolérance et la réconciliation entre les communautés, particulièrement parmi les jeunes, contribuant ainsi à instaurer la solidarité
 - d'encourager la coopération et les échanges qui transcendent les différences ethniques, religieuses et culturelles
- recommande que le Bureau Mondial du Scoutisme appuie les initiatives prises dans ce sens par les Associations scouts par un accompagnement pédagogique et en les aidant à trouver les ressources financières et humaines.

1999-18 Année Internationale de la Culture de la Paix

La Conférence

- notant que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2000 Année Internationale de la Culture de la Paix et confié à l'UNESCO la coordination de cette année
- notant que l'OMMS et l'UNESCO partagent la même vision sur la contribution de l'éducation à l'établissement d'une paix durable
- se félicitant de la coopération établie depuis de nombreuses années entre l'OMMS et l'UNESCO
- rappelant les nombreuses résolutions adoptées précédemment par la Conférence Mondiale du Scoutisme à propos de l'éducation à la paix
- saluant les initiatives prises par de nombreuses Organisations scouts nationales pour contribuer à l'avènement d'une Culture de la Paix à travers l'éducation
- invite les Organisations scouts nationales à s'associer aux programmes et activités organisés sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre de l'Année Internationale de la Culture de la Paix et à mettre à profit cette année pour lancer, au niveau national, de nouvelles initiatives en matière de promotion de la Culture de la Paix, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts ayant ce but
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations scouts nationales dans ce domaine par tous les moyens appropriés.

2002-07 Protégeons les Scouts de la Maltraitance

La Conférence

- reconnaissant que la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant demande aux Etats de s'assurer que les enfants sont protégés de toute forme physique ou mentale de violence, de blessure ou d'abus, de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris les abus sexuels
- prenant note de la prise de conscience croissante dans la société de la nécessité de protéger les jeunes contre toute forme d'abus
- considérant que le Scoutisme est un Mouvement éducatif dont la mission est d'aider les jeunes à développer tout leur potentiel en accord avec la méthode scout, qui implique le fonctionnement effectif du groupe des pairs avec l'aide appropriée d'adultes qui les conseillent
- mettant l'accent sur le fait que la réalisation de la mission du Scoutisme exige du Mouvement qu'il assure aux jeunes un « parcours sécurisé » afin de respecter leur intégrité et leur droit à se développer dans un environnement non contraignant
- insistant plus encore sur le fait que l'assurance de ce « parcours sécurisé » est seulement possible si les jeunes sont protégés de toute forme de maltraitance verbale, physique, sexuelle ou affective, de toute forme de négligence et de pression de la part des pairs
- accueillant favorablement le fait que de nombreuses OSN ont développé des procédures et des politiques efficaces visant à assurer un "parcours sécurisé" pour les jeunes au sein du Scoutisme
- appelle les OSN à adopter et mettre en œuvre des politiques et des procédures de nature à assurer un parcours sécurisé aux jeunes tout au long de leur période d'adhésion au Mouvement
- recommande que dans le développement de ces politiques, les associations s'assurent du respect des lois nationales et des exigences de la Convention des Droits de l'Enfant
- recommande en outre que les OSN s'assurent que ces politiques sont dûment prises en compte dans la totalité des activités de l'association, en particulier :
 - au niveau du programme des jeunes – afin qu'il développe chez les jeunes confiance en soi et estime de soi ainsi que la capacité de se protéger et de s'exprimer
 - au niveau des responsables adultes – afin que les politiques de recrutement assurent que seuls les adultes appropriés sont recrutés et que tous les adultes, quel que soit leur rôle, reçoivent une formation et un soutien dans ce domaine
 - au niveau du management de l'association – afin que soient mises en place les politiques et les procédures d'intervention, y compris la gestion des risques, la gestion des incidents et la communication avec le public
- recommande au Comité Mondial de développer les outils et les documents nécessaires pour soutenir les Organisations scouts nationales dans la mise en œuvre de cette politique
- appelle les Régions de l'Organisation Mondiale à promouvoir et soutenir avec force cette action.



2002-16 Commerce Équitable et Protection des Enfants

La Conférence

- considérant que le développement de la paix passe par le développement de la justice et de l'équité
- considérant que parmi les causes de l'injustice la plus criante dans le monde on relève l'inégalité des relations commerciales et le travail forcé des enfants
- considérant que l'OMMS et ses Associations scouts nationales, à travers SCORE et les magasins scouts, ont un rôle à jouer dans le commerce international
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de développer des lignes directrices à destination des Organisations scouts nationales et à faire de SCORE le porte-drapeau d'une politique d'achats résolument engagée dans la promotion du commerce équitable et dans le refus du travail forcé des enfants
- recommande aux Organisations scouts nationales de mettre tout en œuvre pour que les pratiques de leurs magasins scouts soient, elles aussi, engagées dans ce sens.

2005-24 Dialogue Interreligieux et Dimension Spirituelle

La Conférence

- reconnaissant que la contribution à la paix est l'un des engagements les plus urgents du Mouvement à tous les niveaux
- estimant que la présence dans notre Mouvement de nombreuses religions est une caractéristique d'extrême importance qui doit être exploitée pleinement, également pour la promotion et la construction de la paix
- soulignant l'importance du Premier Symposium Interreligieux Scout Mondial qui s'est tenu à Valence, Espagne, en 2003
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de poursuivre ses actions au niveau du dialogue interreligieux et du développement spirituel, en coopération avec toutes les Organisations/Associations scouts nationales pluralistes et ouvertes, ainsi que les conférences scouts religieuses
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de promouvoir et soutenir l'extension de telles actions aux niveaux régional et local, en mettant en relief également les expériences utiles des Organisations scouts nationales
- recommande de considérer formellement la question du dialogue interreligieux et la dimension spirituelle dans les futurs événements de l'Organisation Mondiale, plus particulièrement lorsque la question de la construction de la paix est de mise.

2008-20 Éducation à la Paix

La Conférence

- reconnaissant l'extraordinaire bénéfice de la participation à des projets de développement sociaux et sa contribution sur toute la ligne à l'éducation des enfants et des jeunes dans le Scoutisme
- notant que les deux dernières Conférences Mondiales du Scoutisme, réunies en juillet 2002 en Grèce et en septembre 2005 en Tunisie, ont de manière unanime adopté les résolutions soutenant les Dons pour la Paix
- reconnaissant les excellents projets développés et mis en œuvre par plus de 110 Organisations scouts nationales dans le cadre des Dons pour la Paix
- prenant note avec satisfaction du large éventail de soutien éducatif disponible pour soutenir le travail des Organisations scouts nationales
- reconnaissant l'appui reçu de donateurs externes en soutien à ce travail et les remerciant pour leur générosité
- notant les grands bénéfices de ce travail pour le développement de programmes de qualité, un meilleur profil, davantage d'opportunités de collecter des fonds et de possibilités de partenariats
- encourage fortement les Organisations scouts nationales à continuer à promouvoir et à intégrer l'éducation à la paix dans le programme scout national
- appelle les Organisations scouts nationales à continuer à développer et à mettre en œuvre leurs projets de Dons pour la Paix, en les adaptant aux besoins des communautés et de la société locales
- recommande que les Organisations scouts nationales travaillent en partenariat avec d'autres, conformément à la Charte de Marrakech (édition révisée de Bangalore), afin d'enrichir nos programmes, renforcer notre impact et démontrer notre solidarité envers les autres
- invite instamment les Organisations scouts nationales à adopter et à introduire le Brevet Scouts du Monde comme moyen de soutenir l'éducation à la paix et le développement communautaire au sein des branches scouts aînées
- encourage toutes les Organisations scouts nationales à capitaliser sur les réalisations du Centenaire du Scoutisme
- 2007, afin de renforcer le développement du Scoutisme, promouvoir ses relations avec la communauté et augmenter sa visibilité en tant que Mouvement éducatif moderne pour les jeunes au service des besoins de la société au 21^e siècle
- encourage les Organisations scouts nationales à continuer à contribuer chaque année au Fonds Scout Universel afin d'inciter leurs groupes locaux à soutenir, pour les pays qui en ont besoin, la croissance du Scoutisme au niveau local.



39^e Conférence Mondiale du Scoutisme - Curitiba, Brésil, 2011

2011-16 Jeunes, Paix et Sécurité Dans les Relations Extérieures

La Conférence

- rappelant les Résolutions 1969-01, 1988-05, 1988-08, 2005-22, 2005-23 et 2008-08 de la Conférence Mondiale du Scoutisme
 - rappelant les Recommandations O/11 et Q/11 du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
 - considérant les Résolutions 1325 (femmes, paix et sécurité) et 1612 (enfants affectés par la guerre) du Conseil de Sécurité des Nations Unies
 - inspirée par la Mission du Scoutisme « Créer un Monde Meilleur »
 - célébrant l'Année internationale de la Jeunesse des Nations Unies en 2011
 - tenant compte du fait que le Scoutisme n'existe pas en marge de la société au sens large
 - reconnaissant que le Scoutisme a la responsabilité de répondre aux besoins et défis du monde d'aujourd'hui et des jeunes
 - tenant compte du fait que les enfants et jeunes ayant moins de 25 ans constituent plus de la moitié de la population mondiale
 - tenant compte en outre du fait que 1,3 milliard de jeunes vont entrer dans le marché du travail dans les dix ans à venir et que probablement seulement 0,3 milliard de ces jeunes pourront trouver un emploi
 - considérant que chaque jeune n'ayant pas de rôle à jouer dans la société rend la construction et le maintien de la paix et de la sécurité plus difficiles
 - considérant en outre que ces jeunes sont les bâtisseurs de ponts d'aujourd'hui, ainsi que les leaders et les bâtisseurs des communautés de demain, et qu'en ce sens ils jouent un rôle crucial dans la construction d'une paix mondiale et durable
 - reconnaissant l'importance du rôle des jeunes dans la construction de la paix et dans le développement, et que ce rôle n'a pas été officiellement reconnu par les Nations Unies
- réaffirme que l'objectif des relations extérieures est de servir les membres de l'OMMS et d'avoir ainsi un impact sur la qualité du Scoutisme, l'engagement dans la société et l'amélioration du niveau de vie des jeunes
 - réaffirme le besoin de renforcer les relations entre le Scoutisme et les décideurs, les Nations Unies, la société civile, le monde du travail et des entreprises à tous les niveaux
 - réaffirme le rôle du Scoutisme qui est de promouvoir la participation des jeunes, l'amélioration de leurs conditions de vie, le développement durable et les droits de l'Homme
 - requiert que le Comité Mondial du Scoutisme, dans son travail sur les relations extérieures avec les Nations Unies durant le prochain triennat, mette un accent particulier sur les questions de paix et de sécurité, et qu'il travaille en particulier sur une Résolution pour le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les jeunes, la paix et la sécurité.

2014-12 Scoutisme et Droits de L'Homme

La Conférence

- rappelant les difficultés ayant surgi lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme par rapport à l'approche par le Scoutisme des Droits de l'Homme et de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui ont conduit le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un Groupe de travail sur les Droits de l'Homme au cours de cette période triennale
- reconnaissant l'acceptation par le Scoutisme des Droits de l'Homme tels qu'exprimés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention relative aux Droits de l'Enfant et réaffirmés dans des conventions, traités, accords, déclarations et résolutions ultérieurs des Nations Unies, ainsi que dans le droit international, ce qui montre clairement que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, et que les États ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et culturels
- se référant aux Résolutions 1977-19 et 1988-08 de la Conférence Mondiale du Scoutisme et à la Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme à la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme (2011) intitulée « L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur », qui, avec la présente résolution, représentent les énoncés de politique de l'OMMS sur les Droits de l'Homme
- affirmant que l'éducation aux Droits de l'Homme est une clé permettant de modifier des attitudes et comportements, ainsi que de promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés
- réaffirme que le Scoutisme, en tant que Mouvement fondé sur ses principes du Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même exprimés dans la Promesse et la Loi scout, ne fait pas de discrimination au niveau des Droits de l'Homme pour quelque motif que ce soit
- réaffirme que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a la responsabilité de promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de sa mission
- approuve l'objectif déclaré du Comité Mondial du Scoutisme de faire de son mieux pour veiller à ce que tous les membres au sein du Scoutisme jouissent de tous les droits et toutes les libertés énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, sans distinction d'aucune sorte
- approuve le rapport du Comité Mondial du Scoutisme sur les progrès de la réalisation de son engagement pris à la 39^e Conférence Mondiale du Scoutisme à :
 - inclure le travail sur l'éducation aux droits de l'Homme dans le cadre de ses lignes directrices sur le programme scout pour tous les groupes d'âge
 - recueillir et diffuser les meilleures pratiques des Organisations scoutistes nationales, source d'inspiration et d'aide dans la création de stratégies pour les Organisations scoutistes nationales visant à concentrer les travaux sur la diversité, les droits civils et humains, et à atteindre les différents segments de la société dans une perspective nationale ou locale
 - fournir aux Organisations scoutistes nationales un soutien continu dans leur travail au niveau de la diversité, des droits civils et humains, ainsi que de l'ouverture aux différents segments de la société

2014-13 Éducation à la Paix dans le Scoutisme

La Conférence

- réaffirmant l'importance des Résolutions 1924-14, 1937-15, 1988-07 et 1996-13 adoptées par plusieurs Conférences Mondiales du Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'appuyer le développement de l'importance de l'éducation à la paix dans proposition éducative du Scoutisme, à tous les niveaux de l'Organisation mondiale et, si nécessaire, de l'inclure dans les programmes des futurs événements
- encourage les Organisations scoutistes nationales à jouer un rôle actif dans l'éducation à la paix, en promouvant l'éducation à la paix dans les activités pratiques des groupes locaux.



L'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT ET LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME : OUVERTURE, CRÉER UN MONDE MEILLEUR

**Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme lors
de la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme**

Le Comité Mondial du Scoutisme

- s'appuyant sur sa déclaration concernant les enjeux relatifs aux droits de l'Homme publiée en mars 2010
- réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- réaffirmant les recommandations J/08 et P/11 du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et la priorité stratégique No. 4, « Ouverture »
- notant que l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule ce qui suit : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »
- rappelant que la reconnaissance de la dignité fondamentale et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde
- réaffirmant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme le principe de l'inadmissibilité de la discrimination et proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun a accès à tous les droits et libertés qui y sont énoncés sans distinction d'aucune sorte
- soulignant que les droits de l'Homme et les libertés fondamentales sont le droit de naissance de tous les êtres humains, que la nature universelle de ces droits et libertés est incontestable et que la jouissance de ces droits et libertés ne doit en aucune manière être entravée
- affirmant que l'éducation aux Droits de l'Homme est une clé permettant de modifier des attitudes et comportements, ainsi que de promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés

estime que :

- Le Scoutisme est un Mouvement basé sur ces principes de Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même, exprimés dans la Promesse scout et la Loi qui ne fait aucune discrimination fondée sur les droits de l'Homme.
- L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a la responsabilité de défendre les droits civils et de l'Homme.

Le Comité Mondial du Scoutisme a pour objectif de faire de son mieux pour que tous les membres du Scoutisme jouissent de tous les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sans distinction d'aucune sorte.

Le Comité Mondial du Scoutisme s'engage à :

- inclure le travail sur l'éducation aux droits de l'Homme dans le cadre de ses lignes directrices sur le programme scout pour tous les groupes d'âge
- exprimer sa grande préoccupation face à la survenance de violations et de discriminations des droits de l'Homme dans le monde contre les scouts ou toute autre personne pour quelque motif que ce soit
- définir une structure avec une stratégie claire, pour fournir aux Organisations Scoutes Nationales un soutien pour le travail relatif à la diversité, aux droits civils et humains et atteindre les différents secteurs de la société
- recueillir et diffuser les meilleures pratiques des Organisations Scoutes Nationales, en apportant de l'inspiration et en aidant à créer des stratégies pour que les Organisations Scoutes Nationales concentrent leur travail sur la diversité, les droits civils et de l'Homme et atteignent différents secteurs de la société dans une perspective nationale ou locale.



SCOUTS®

Cr  er un Monde Meilleur

   Bureau Mondial du Scoutisme
PROGRAMME DES JEUNES
Mai 2018

Suite 3, level 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur,
Malaisie

T  l : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org